

LE BULLETIN  
DES  
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XLI

LEVIS, AVRIL 1935

No 4

LA FAMILLE GAILLARD DE SAINT-LAURENT

—  
GUILLAUME GAILLARD  
—

D'ordinaire, il est assez difficile d'établir l'année de l'arrivée des colons ou autres citoyens qui vinrent s'établir dans la Nouvelle-France. Pour le cas de Guillaume Gaillard, c'est le testament de Jean-François Hazeur, sieur du Petit-Marais, reçu par le notaire Bénigne Basset, à Montréal, le 5 octobre 1685, qui nous renseigne.

Une des clauses dit :

“Item, donne et lègue à Guillaume Gaillard, son autre serviteur domestique, la somme de cinquante livres, argent de ce pays, attendu que le dit testateur lui paye son passage de France en ce pays, et qu'il ne devait gagner aucuns gages la première année de son service, mais seulement d'être nourri par le dit sieur testateur.”

Guillaume Gaillard passa donc dans la Nouvelle-France au cours de l'année 1685 en qualité de serviteur domestique de Jean-François Hazeur, marchand à Montréal. La mort de M. Hazeur arrivée à Montréal le 2 novembre 1685 ayant mis fin à l'engagement de M. Gaillard, il vint s'établir à Québec.

Né à Villeneuve-la-Comtesse, évêché de Xaintes, en 1669, du mariage de Hilaire Gaillard et de Catherine Leduc, Guillaume Gaillard avait reçu une bonne instruction. Peut-être même avait-il commencé l'étude du droit.

Sous le régime français, au Canada, les avocats n'étaient pas admis à exercer leur profession. Ils étaient remplacés par

des *praticiens*. Il semble que M. Gaillard exerça cette profession à Québec tout en s'occupant de commerce.

Plus tard, M. Gaillard devint le représentant ou procureur de M. Berthelot, comte de Saint-Laurent, propriétaire et seigneur de l'île d'Orléans. C'est lui qui eut tous les ennuis des démêlés de M. Berthelot avec madame de La Forest, une plaideuse avisée et très intelligente. Le contrat de vente de l'île d'Orléans par M. Berthelot à madame de La Forest avait été mal conçu. La faute n'en était pas à M. Gaillard, puisqu'il n'avait pas voulu traiter avec elle. Madame de La Forest se rendit en France et c'est là que l'acte de vente fut rédigé sous les yeux de M. Berthelot lui-même. M. Gaillard avait donc à sortir d'une fausse situation dont il n'était pas l'auteur. Il ne s'en tira pas trop mal.

En 1707, Alexandre Leneuf de Beaubassin, fils d'un ancien gouverneur de l'Acadie, qui s'était maintes fois distingué comme marin et soldat, avait obtenu des lettres de marque. Il voulait courir sus à l'Anglais qui faisait tant de mal à l'Acadie. Leneuf de Beaubassin était pauvre et il lui fallait une assez forte somme pour acheter un navire, le gréer et lui donner un équipage. Il se rendit à Québec et intéressa MM. Gaillard et Joseph Riverin à son projet.

Le 6 mai 1707, MM. Leneuf de Beaubassin, Riverin et Gaillard formaient une société pour faire leur armement.

M. Gaillard s'engageait à fournir les vivres nécessaires pour nourrir l'équipage de cent hommes, les ustensiles requis, etc., etc.

M. Riverin s'engageait à fournir la frégate la *Notre-Dame de Victoire*, qu'il venait de construire, navire de 90 tonneaux, armé de six canons de fer, etc., etc.

De son côté, M. Leneuf de Beaubassin prenait le commandement de la frégate en qualité de capitaine et de commandant. Il promettait d'agir "en honnête homme pour le bien et la réussite de l'armement".

Les gains et profits devaient être divisés comme suit : un quart pour le sieur Riverin. Les trois autres quarts devaient être partagés entre le sieur Gaillard et M. Leneuf de Beaubassin et son équipage (1).

---

(1) Acte de Chambalon, notaire à Québec, 6 mai 1707.

Retenu dans le port de Québec jusqu'à la fin de juillet 1707, M. Leneuf de Beaubassin prit la mer trop tard et revint à l'automne sans avoir fait aucune prise (1).

MM. Gaillard et Riverin furent les vrais perdants dans cette entreprise. M. Leneuf de Beaubassin ne possédant pas un liard, n'y avait perdu que son temps.

A la mort de M. Hazeur, membre du Conseil Supérieur, en 1708, l'intendant Raudot suggéra M. Gaillard pour le remplacer. Le 15 septembre 1709, il écrivait au ministre :

“Le sieur Gaillard est un homme très sage, simple dans sa conduite et aussi capable dans les affaires que peut l'être un homme de sa profession, et je crois que je ne puis pas vous en proposer un plus digne pour remplir l'autre place (celle de M. Hazeur)” (2).

Le 28 octobre 1709, M. Raudot revenait à la charge auprès du ministre en faveur de M. Gaillard :

“Ce dernier, disait-il, est un homme capable qui entend fort bien les affaires de judicature, ayant même travaillé longtemps sous le feu sieur de Villeray, premier conseiller, et qui est d'ailleurs un très honnête homme” (3).

M. Raudot était si certain que le roi se rendrait à sa suggestion qu'avant même de recevoir les lettres de nomination de M. Gaillard, il le fit siéger temporairement au Conseil Supérieur.

En effet, le procès-verbal de la séance du 20 janvier 1710 contient le passage suivant :

“Sur ce qui a été remontré par Me Charles Macart, conseiller, faisant les fonctions de procureur général du Roi en ce Conseil, qu'attendu l'absence de plusieurs des Messieurs, dont les uns sont en France, d'autres à Montréal, d'autres sur leurs terres, et d'autres qui par leurs infirmités ne peuvent assister régulièrement au Conseil, cela empêche souvent les jugements des procès, le Conseil a arrêté que Me Paul Denys de Saint-Simon, prévôt de la Maréchaussée en ce pays, et Me Guillaume Gaillard, praticien, seront priés d'assister au Conseil les jours qu'il se tiendra, où ils auront voix déli-

---

(1) A consulter sur cette “flibuste” le *Rapport de l'archiviste de Québec pour 1922-1923*, p. 348.

(2) Archives de la province de Québec.

(3) Archives de la province de Québec.

bérative, après que le dit sieur Gaillard aura prêté serment en la manière accoutumée, et le dit sieur de Saint-Simon ayant été fait entrer a pris séance”.

C'est quatre mois plus tard, le 5 mai 1710, que le roi signa les lettres de nomination de M. Gaillard comme membre du Conseil Supérieur.

Le 20 mars 1712, M. Gaillard achetait de M. Berthelot l'île et comté de Saint-Laurent (île d'Orléans) pour le prix et somme de 24,000 francs, argent monnayé de France.

M. Berthelot en avait assez de cette propriété qu'il possédait depuis 1675 et qui ne lui avait jamais rapporté autre chose que des ennuis.

M. Gaillard n'avait pas la fortune de M. Berthelot mais son talent d'organisation et son sens des affaires lui permirent de retirer des profits raisonnables d'une exploitation qui avait fait dépenser toute une fortune à M. Berthelot.

C'est M. Gaillard qui, le 28 octobre 1718, servit de prête-nom à l'intendant Bégon pour acheter de Françoise Duquet, veuve d'Olivier Morel de la Durantaye, le fief Grand-pré, dans l'ancienne seigneurie de Notre-Dame des Anges. Cette propriété, par une confusion qui n'a guère été expliquée, est passée dans la légende sous le nom de château Bigot.

En 1728, lors des sérieuses difficultés qui s'élevèrent entre le gouverneur de Beauharnois, l'intendant Dupuy, le Chapitre, etc. au sujet des funérailles de Mgr de Saint-Vallier, M. Gaillard, malade, un peu affaibli par l'âge, se laissa circonvenir par l'intendant Dupuy. Lui et son collègue, M. Rouer d'Artigny, s'attirèrent la disgrâce du gouverneur de Beauharnois. Celui-ci, le 13 mai 1728, exila les deux conseillers, M. Rouer d'Artigny à Beaumont et M. Gaillard à Beauport, avec ordre d'y demeurer jusqu'à nouvel ordre sous peine de désobéissance.

Le 1er octobre 1728, M. de Beauharnois expliquait à sa façon toute l'affaire au ministre :

“ J'ay l'honneur de vous envoyer une ordonnance de Mr Dupuy à laquelle j'ay répondu en marge. Vous y verés, Monseigneur, le mensonge y regner de toutes les façons, mais la vérité toute nue se trouve dans ma réponse.

“ Les deux conseillers qui ont donné occasion à cette ordonnance sont les Srs Gaillard et Dartigny, deux hommes attachés à M. Dupuy au point de leur faire signer et dire tout ce qu’il voulait. Comme il y en avait encore deux ou trois autres pour ainsy dire dans le même cas et que la justice ne se rendait qu’autant que la passion les conduisait, il estait public et chacun se plaignait de ne point plaider contre ces parties que s’estait contre M. Dupuy.

“ Cela me fit prendre le party, Monseigneur, d’en envoyer un à Beauport qui n’est qu’à une lieue de Québec et l’autre à Beaumont qui n’en est qu’à deux, par un ordre que je leur envoyez de Montréal et auquel ils ont désobéi, M. Dupuy les ayant réfugiés chez luy.

“ Depuis son rappel le Sr Dartigny s’est fort exposé, il a esté pour prendre scéance au Conseil. M. le Procureur général m’a dit qu’il avait eu l’honneur de vous en rendre compte. Les propositions qui luy ont esté faites d’y implorer ma clémence ne se sont pas accordées avec les sentiments que luy ont inspirés les personnes avec qui il demeure. Comme c’est lever le masque avec trop de hardiesse, je laisse partir M. Dupuy. Je vous advoue, Monseigneur, que ces deux Messieurs-là (entr’autres le Sr Dartigny) méritent d’estre punis d’autant qu’ils estaient convenus chez moy (dans le tems que je les envoyez prier d’y venir pour leur parler à l’occasion de l’ordre que j’avais porté au Conseil), que je les commandais en particulier par conséquent ils devaient encore moins désobéir dans cette dernière affaire ” (1).

Le 12 avril 1729, le ministre blâmait fortement le gouverneur de Beauharnois d’avoir expulsé MM. Rouer d’Artigny et Gaillard du Conseil Supérieur. Le ministre lui écrivait qu’il s’était arrogé un droit que le roi n’avait confié à personne. D’ailleurs, ajoutait-il, la raison que vous donnez que ces conseillers suivaient aveuglement les avis de M. Dupuy n’a aucune valeur. Puis, il lui ordonnait de rappeler MM. Rouer d’Artigny et Gaillard à Québec. La conclusion de la lettre du ministre illustre les moeurs du temps. “ Pour sauvegarder

---

(1) Archives de la province de Québec.

l'autorité que vous avez compromise il ne sera rien dit à MM. Rouer d'Artigny de la désapprobation du roi; au contraire, M. Hocquart a ordre de leur faire une mercuriale de la part du roi comme s'ils étaient coupables."

M. Hocquart fit ce que Sa Majesté lui avait ordonné. Le 3 octobre 1729, il faisait part au Conseil Supérieur des ordres du Roi. Le procès-verbal de cette séance le note ainsi:

"Sur ce qui a esté dit par Monsieur Hocquart commissaire général faisant les fonctions d'intendent en ce pays que l'intention de Sa Majesté est que les srs Gaillard et Dartigny conseillers reprennent leurs places au Conseil comme auparavant l'arrêt du quatre octobre mil sept cent vingt-huit ouy le Procureur Général du Roy le Conseil a ordonné et ordonne que les d. srs Gaillard et Dartigny reprendront leurs places au Conseil comme auparavant le d. arrêt du d. jour quatre octobre" (1).

M. Rouer d'Artigny reprit son siège au Conseil Supérieur le 10 octobre 1729. Il en était exclu depuis dix-sept mois!

Quant à M. Gaillard, il n'eut pas la consolation de retourner au Conseil Supérieur. Toutes ces tracasseries l'avaient mené aux portes du tombeau. Il décéda le 12 novembre 1729, un mois après sa réhabilitation.

M. Gaillard avait épousé, à Québec, le 27 mai 1690, Marie Nepveu, fille de Philippe Nepveu et de Marie Sevestre(2).

En secondes noces, à Québec, le 1er janvier 1719, M. Gaillard épousa Louise-Catherine Denys, de Saint-Simon, veuve de Dominique Bergeron, et fille de Paul Denys de Saint-Simon et de Marie-Madeleine de Peiras (3).

Madame Gaillard décéda près de vingt ans après son mari, à Québec, le 22 avril 1749, à l'âge de 70 ans.

Du mariage de Guillaume Gaillard et de Marie Nepveu étaient nés treize enfants:

---

(1) Jugements et délibérations du Conseil Supérieur.

(2) Madame Gaillard décéda à Québec le 4 juillet 1715.

(3) Contrat de mariage sous seing privé (27 décembre 1718), déposé au greffe du notaire Rivet, le 20 janvier 1719.

I

*Charles-François Gaillard*

Né à Québec le 17 août 1790.

Il s'adonna d'abord à la navigation et devint capitaine de navire.

En 1718, M. Gaillard commandait le navire *la Providence*. Le 16 novembre 1718, *la Providence* chargée d'une riche cargaison de pelletteries, faisait voile vers la France, lorsqu'elle frappa un écueil au cap Corbeau, près de la baie Saint-Paul. La plus grande partie de la cargaison fut perdue mais l'équipage put se sauver.

L'équipage de *la Providence* se composait de M. Gaillard, capitaine; Pierre Delouche, second capitaine; Pierre Sauget, premier pilote; Mathieu Martin, second pilote; Jacques Vauchard, bosseman; Jean Busquet, maître charpentier; Pierre Charrier, second charpentier; Jacques Pertiller, voilier; Jacques Filleau, maître valet; Pierre Lefuer dit la Cerise, chirurgien; Jacques Bezeau, cuisinier; et des matelots Mathurin Bonneau, Jean Pinaud, Pierre Duruth, Jacques Massot, Jean Sauvain, Pierre Boyard, Pierre Venir, Joseph Pitre, François Perrot, Pierre Janot, Jacques Pollet, Jacques Soizon, Pierre Brossard, Pierre Clenteau.

Ce naufrage fut l'occasion d'un procès qui occupa les tribunaux de Québec pendant plusieurs semaines et dût diminuer considérablement les profits des armateurs de *la Providence* si leur cargaison n'était pas assurée.

Après cet accident, M. Gaillard s'occupa plutôt de commerce. Nous le voyons dans la suite mentionné plusieurs fois comme marchand à Québec.

M. Gaillard décéda à Québec le 2 mai 1736, à l'âge de 46 ans.

Il fut marié, à la Rivière-du-Loup (en haut) le 22 janvier 1719, à Marguerite Lemaître Lalongée, fille de Jean Lemaître Lalongée et de Catherine Godefroy de Vieux-Pont. Elle décéda à Québec trois ans plus tard, le 4 janvier 1722.

En secondes noces, à Québec, le 20 novembre 1730, M. Gaillard épousa Geneviève Desjordy de Cabanac, fille de feu

Joseph Desjordy de Cabanac, capitaine dans les troupes et major des Trois-Rivières, et de Madeleine Pezard de Latouche (1). Madame Gaillard décéda à Québec le 20 février 1754. Elle n'avait pas eu d'enfants.

Du mariage Gaillard-Lemaitre Lalongée étaient nés trois enfants :

*I. — Guillaume Gaillard.*

Né à Québec le 29 novembre 1719.

Décédé au même endroit le 7 janvier 1721.

*II. — Marie-Marguerite Gaillard.*

Née à Québec le 25 août 1720.

Décédée à Charlesbourg le 25 août 1720.

*III. — Charles Gaillard.*

Né à Québec le 20 septembre 1721.

Décédé au même endroit le 21 janvier 1726.

II

*Jacques Gaillard*

Né à Québec le 2 septembre 1692.

Décédé au même endroit le 23 octobre 1692.

III

*Marie-Louise Gaillard*

Né à Québec le 26 septembre 1693.

Décédé au même endroit le 12 juillet 1695.

IV

*Marie-Catherine Gaillard*

Née à Québec le 23 juin 1695.

Décédée en bas âge.

---

(1) Contrat de mariage reçu par le notaire Henry Hiché, à Québec, le 19 novembre 1730.

*Marie-Louise Gaillard*

Née à Québec le 22 janvier 1697.

Les joies du monde n'avaient jamais rien dit à Marie-Louise Gaillard. Au mois d'avril 1712, elle entra au monastère des Ursulines de Québec et elle fit profession le 2 juillet 1714, sous le nom de Mère de la Sainte-Vierge.

Cette aimable religieuse qui fut supérieure de sa communauté, par commission de Mgr Dosquet, en 1735, passa à une meilleure vie le 13 novembre 1764.

Les Annales des Ursulines disent de la Mère de la Sainte-Vierge :

“ C'était une personne de beaucoup d'esprit, capable de tous les emplois, et qui a fait honneur à ceux qu'elle a exercés. Elle avait été mise pour la troisième fois maîtresse-générale des pensionnaires, quand elle fut frappée de sa maladie mortelle. Sa patience fut héroïque; malgré son âge et ses souffrances, elle tenait toujours à suivre nos saintes observances, et à être des premières au chœur à quatre heures du matin. L'obéissance l'obligea à garder enfin l'infirmerie; mais son zèle pour notre saint Institut n'y put être renfermé; elle obtint de pouvoir au moins instruire et préparer pour leur première communion, les jeunes enfants qui devaient approcher de ce divin banquet au grand jour de l'Assomption de la très-sainte Vierge. Sa ferveur lui avait également fourni des forces pour se préparer, par les exercices de la retraite, à la célébration du 50e anniversaire de sa profession religieuse, qui avait eu lieu le 2 juillet précédent.

“ En septembre, des vomissements alarmants se joignirent à ses autres maux. Cette chère Mère nous était très-nécessaire; nous fîmes l'impossible, tant par prières que par remèdes, pour la conserver à la communauté; Dieu, qui a compté nos jours et qui connaît le moment de récompenser ses élus, ne nous a point exaucés. Elle reçut les derniers sacrements le jour de la fête de Ste-Ursule, notre patronne, et trois semaines plus tard, elle était entrée dans la bienheureuse éternité. Toujours douce, patiente au milieu des douleurs les plus aiguës, sa volonté était perdue en celle de Dieu, ne

pouvant plus vouloir que ce qu'il voulait. Sa vie silencieuse et intérieure, en même temps qu'extrêmement laborieuse, lui avait mérité de grandes grâces de son céleste Epoux. Son tendre amour pour la Reine des Vierges la portait à dédier à sa chapelle, dont elle fut longtemps sacristine, ses plus beaux bouquets et ses plus fraîches guirlandes; espérons que cette Mère de bonté la couronne aujourd'hui, en retour, des fleurs d'immortalité cueillies dans les jardins de son divin Fils."

VI

*Guillaume Gaillard*

Né à Québec le 20 novembre 1698.  
Décédé au même endroit le 17 août 1724.

VII

*Marie-Madeleine Gaillard*

Née à Québec le 8 novembre 1699.  
Décédée en bas âge.

VIII

*Joseph-Ambroise Gaillard*

Né à Québec le 18 mars 1701 (1).  
M. Gaillard fut ordonné prêtre le 11 juin 1721.

En 1727, M. Gaillard était envoyé par l'évêque de Québec pour desservir les missions de Berthier, de Dautray et de Lanoraie. Dans les actes de naissances, mariages et sépultures qu'il rédigea pendant les dix-sept ou dix-huit ans qu'il exerça son ministère dans ces missions, M. Gaillard s'intitule missionnaire de Berthier, missionnaire de Dautray, et par-

---

(1) On a commis erreur par-dessus erreur au sujet du chanoine Gaillard. Mgr Tanguay (*Dictionnaire généalogique*, vol. 1er, p. 249) le fait mourir le 12 octobre 1705. Mgr Langevin (*Notes sur le chapitre de Québec*, p. 289) le donne comme fils de Pierre Rey Gaillard et de Francoise Cailleteau. M. l'abbé Bois (*L'île d'Orléans*, p. 32) le dit fils de Jean-Baptiste Gaillard de Saint-Laurent. Celui-ci était le frère du chanoine.

fois missionnaire de Berthier et de Dautray. Il est certain, toutefois, qu'il desservit aussi l'île Dupas et Lanoraie. En 1745, Berthier recevait son premier curé-résident.

Le 12 octobre 1749, M. Gaillard était nommé chanoine du chapitre de Québec. Il remplaçait M. Boucault passé en France.

Le 6 octobre 1760, pendant la vacance du siège de Québec occasionnée par la mort de Mgr de Pontbriand, le Chapitre nommait M. Gaillard curé de Varennes. Cette paroisse était une des plus importantes de la province. M. Gaillard avait cru qu'il s'y plairait. Il faut croire qu'il se trompait puisqu'il donna sa démission de curé de Varennes moins de six mois plus tard, le 30 avril 1761. Il reprit alors sa cure de Lanoraie.

Le chanoine Gaillard décéda à Lanoraie le 2 avril 1771. Sa double qualité de seigneur et de curé le mit parfois en conflit avec son évêque. Nous avons sous les yeux une lettre de ce dernier au chanoine Gaillard du 6 mars 1761 où il lui reproche son esprit d'insubordination et ses dettes.

## IX

### *Louise-Claire Gaillard*

Née à Québec le 4 juillet 1702.

Elle entra au monastère des Ursulines de Québec et y fit profession le 25 février 1720, sous le nom de Mère Saint-Thomas.

Nous lisons dans *l'Histoire des Ursulines de Québec* :

“ Nous éprouvons une consolation toute singulière à réunir, dans un même souvenir, des âmes que rien, ce semble, n'a pu séparer, qui ont grandi dans une commune demeure, et que le Seigneur s'est ensuite attachées par la même vocation. Il s'agit actuellement de deux de nos anciennes mères, non-seulement unies par ce double lien de la naissance et de la vocation; mais dont les instincts, les goûts, les aptitudes, semblent à tous égards, avoir été identiques. Toutes deux, après s'être séparées du monde à la fleur de l'âge, à 15 ans, et à cinq années d'intervalle, ont parcouru la plus édifiante et utile carrière, jusqu'à ce que, parvenues à leur année jubilaire, elles

l'aient célébrée dans toute la joie de leur âme, leur ferveur prenant un nouvel essor pour se disposer à la rencontre prochaine du divin Époux. Elles se suivirent au ciel, presque au même intervalle où elles s'étaient suivies en Religion, et chose remarquable, ce fut la seconde, beaucoup plus faible de tempérament, qui dépassa alors la limite.

Cette dernière, que le Seigneur rappelait le 14 novembre 1773, était la Mère Louise-Claire Gaillard de Saint-Thomas, fille de M. Guillaume Gaillard, conseiller au Conseil Supérieur de Québec, et de Marie-Catherine Nepveu. " Elle a porté le joug du Seigneur avec une ferveur exemplaire. Pour surmonter les incommodités dont elle souffrait habituellement, elle était une des premières sur pied le matin, se portant à tous nos saints exercices avec une ardeur qui entraînait à l'imitation. C'est surtout lorsqu'il s'agissait de l'instruction de nos jeunes élèves que son zèle s'enflammait davantage; elle oubliait alors complètement toutes ses douleurs et ses infirmités. Ce ne fut que dans sa 72<sup>e</sup> année que son courage et son énergie naturelle durent céder à la violence du mal; elle résigna ses laborieuses et utiles fonctions; et à peine avions-nous essuyé nos larmes, de la mort de notre chère Sr St-Jean-Baptiste, qu'il fallût les voir couler de nouveau par la perte de cette chère Mère, qui a travaillé avec un grand zèle pour le bien de notre communauté."

X

*Guillaume Gaillard*

Né à Québec le 19 juin 1704.

Décédé au même endroit le 29 août 1705.

XI

*Léonard-Alexandre Gaillard*

Né à Québec le 5 septembre 1705.

Décédé à Québec le 12 octobre 1705 (1).

---

(1) L'acte de sépulture ne donne pas ses prénoms ni son âge.

XII

*Jean-Baptiste Gaillard*

Le continuateur de la lignée.

XIII

*Ignace Gaillard*

Né à Québec le 29 novembre 1710.  
Décédé à Repentigny le 29 juillet 1711.

---

JEAN-BAPTISTE GAILLARD DE SAINT-LAURENT

---

Né à Québec le 31 août 1706, du mariage de Guillaume Gaillard et de Marie Nepveu.

Comme on l'a vu plus haut, le 20 mars 1712, M. Gaillard père avait acheté l'île et comté de Saint-Laurent (île d'Orléans). M. Gaillard fils prit dès lors le nom de Gaillard de Saint-Laurent. Il fut moins prétentieux que Mme Vianney Pachot qui, en 1702, avait acheté la même île et comté de Saint-Laurent (sans la payer) et se faisait appeler comtesse de Saint-Laurent. Elle n'y avait aucun droit puisque le titre de noblesse (comte de Saint-Laurent) en vertu des lettres de création était resté dans la famille Berthelot qui vivait en France.

L'ambition des conseillers au Conseil Souverain de la Nouvelle-France était de se faire remplacer par leurs fils dans leur emploi de judicature. A la mort de M. Gaillard père, en 1742, il y eut quelques tentatives pour attribuer son siège à son fils mais il était encore trop jeune et la place fut donnée à François-Etienne Cugnet qui était, d'ailleurs, beaucoup plus qualifié que M. Gaillard fils.

En 1736, deux sièges devinrent vacants au Conseil Supérieur. Le roi, le 27 mars 1736, nomma à ces deux charges Guillaume Estèbe et Jean-Baptiste Gaillard de Saint-Laurent. Celui-ci fut installé le 20 août 1736.

M. Gaillard de Saint-Laurent fut très assidu à ses devoirs de conseiller mais il n'eut guère le temps de montrer ce qu'il pouvait faire puisqu'il décéda cinq ans plus tard, le 7 février 1742, à l'âge de trente-six ans.

M. Gaillard de Saint-Laurent avait épousé, à Québec, le 7 février 1735, Louise Desjordy de Cabanac, fille de feu Joseph Desjordy de Cabanac, capitaine dans les troupes et major des Trois-Rivières, et de Madeleine Pezard de Latouche.

Elle décéda à Québec un an après son mari, le 18 janvier 1743 à l'âge de 42 ans. Elle laissait trois enfants dont l'aînée avait à peine six ans (1).

## I

### *Louise-Marguerite Gaillard de Saint-Laurent*

Née à Québec le 9 août 1736.

Mariée, à Québec, le 15 janvier 1753, à Philippe Denys de la Ronde, officier dans les troupes du détachement de la marine, fils de Louis Denys de la Ronde et de Marie-Louise Chartier de Lotbinière (2).

En 1758, M. Denys de la Ronde poursuivit, devant la Prévôté de Québec, le chanoine Gaillard, tuteur de ses neveux, pour obtenir le partage du fief et seigneurie de l'île d'Orléans dont sa femme était une des héritières.

## II

### *Louis-Joseph-Guillaume Gaillard de Saint-Laurent*

Né à Québec le 23 novembre 1737.

Le jeune Gaillard hérita d'une partie du fief et seigneurie de l'île d'Orléans alors connue sous le nom d'île Saint-Laurent; d'où son nom de Gaillard de Saint-Laurent.

Dès le 15 janvier 1756, à peine âgé de dix-neuf ans, il entra comme cadet d'artillerie dans les troupes du détachement de la marine.

(1) A consulter sur Mme Gaillard de Saint-Laurent l'ouvrage de l'abbé Elie-J. Auclair, *Les de Jordy de Cabanac*.

(2) Contrat de mariage reçu par le notaire Claude Barolet, à Québec, le 12 janvier 1753.

Le 22 septembre 1758, M. Gaillard de Saint-Laurent obtenait l'enseigne de la première compagnie ordinaire du second bataillon du régiment de Guyenne, en remplacement du sieur Boubée L'Espine, promu à une lieutenance.

Un an plus tard, le 1er octobre 1759, il était promu à la lieutenance de la compagnie de Cornier du même régiment, vacante par la mort du sieur de Restaurant.

Dans l'automne de 1759, M. Gaillard de Saint-Laurent s'embarqua pour la France avec le régiment de Guyenne.

En France, M. Gaillard de Saint-Laurent fut sans emploi pendant trois ans. A la nouvelle formation des régiments en 1763, il fut mis sur les contrôles en qualité de lieutenant, mais M. de Lavaltrie ayant réclamé ce rang, la Cour lui donna raison et M. Gaillard de Saint-Laurent dût reprendre son grade de premier sous-lieutenant.

Il servit dans Dauphin-Infanterie jusqu'en 1767.

M. Gaillard de Saint-Laurent semble avoir été employé au dépôt de recrues de Lyon de 1768 à 1783.

Le 24 juin 1780, Louis XVI lui accordait une pension de deux cents livres sur son Trésor Royal. Le brevet de Sa Majesté disait :

“ Aujourd'hui, vingt-quatre juin mil sept cent quatre-vingt, le Roi étant à Versailles, Sa Majesté voulant donner au sieur Louis-Joseph-Guillaume Gaillard de Saint-Laurent une marque de la satisfaction qu'Elle a de ses services, Elle lui a accordé et fait don de la somme de deux cents livres de pension annuelle sur son Trésor Royal sans retenue pour par lui en jouir à compter du dit jour vingt-quatre juin mil sept cent quatre-vingt et en être payé par année, soit par le sieur Savalète que Sa Majesté a chargé d'acquitter actuellement les pensions, soit par tel autre qu'Elle en chargera à l'avenir et ce sur ses quittances par devant notaires à Paris et la représentation du présent brevet que, pour assurance de sa volonté, Sa Majesté a signé de sa main. . . . . ”

Le 28 août 1783, le Roi augmenta la pension de M. Gaillard de Saint-Laurent de 160 livres par année.

M. Gaillard de Saint-Laurent décéda à Paris quelques années plus tard sans être revenu dans la Nouvelle-France.

Nous croyons que M. Gaillard de Saint-Laurent décéda célibataire.

III

*Marie-Catherine Gaillard de Saint-Laurent*

Née à Québec le 29 juillet 1739.

Décédée au même endroit le 15 septembre 1762, à l'âge de 24 ans.

IV

*Jean-Baptiste Gaillard de Saint-Laurent*

Né à Québec le 12 mai 1741.

Décédé avant 1742 puisque l'acte de tutelle de son frère et de ses deux soeurs du 3 mars 1742 ne le mentionne pas.

APPENDICE

CATALOGUE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE GUILLAUME GAILLARD,  
CONSEILLER AU CONSEIL SUPÉRIEUR

- Le Code civil.*
- Le Code criminel.*
- Le Code marchand.*
- L'Ordonnance de Louis XIV.*
- La Coutume de Paris* par Ferrière.
- Le Traité des droits honorifiques.*
- Les Questions de droit* par Veson.
- Le Traité de la donation* par M. Ricard.
- Le Journal des Audiences.*
- Le Journal du Palais.*
- Les Lois civiles* par Domat.
- Les Arrêts*, par Bardet.
- Recueil de Decombe.*
- Traité des successions et de communauté*, par Le Brun.
- Glossaire du droit français.*
- Conférence des Ordonnances*, par Bornière.
- Le conseil sur le commerce*, par Savary.
- Les styles civils et criminels.*
- Traité des tutelles.*

*Les Règles du droit civil.*

*Le Praticien français*, par Lange.

*Arrêts notables de différents tribunaux.*

*L'Ordonnance de la Marine de 1681.*

*Le style du Conseil.*

*Le traité de la Preuve par témoins.*

*Le parfait maréchal.*

*Dictionnaire latin français* de Danet.

(D'après l'inventaire dressé par le notaire Henri Hiché, le 11 janvier 1730.

---

MATHIEU GAILLARD

---

Il vint ici en qualité de commissaire du Roi et de subdélégué de l'intendant. Il arriva à Québec le 9 octobre 1686, dans le même vaisseau qui amenait l'intendant Champigny.

Le marquis de Denonville écrivait au ministre le 10 novembre 1686 :

“ J'espère beaucoup de la bonne réputation de M. Gaillard, commissaire, que Monseigneur nous a envoyé. J'aurais fort souhaité qu'il fut arrivé plus tôt pour pouvoir aller faire un tour à Cataracouy voir la disposition de toutes choses, mais n'étant arrivé à Québec que le 9 octobre il ne peut pas arriver assez à temps pour pouvoir monter jusques à Cataracouy à cause des grands vents ordinaires en cette saison qui sont suivis par les glaces, outre qu'on a besoin de lui ici pour quelque temps ” (1).

Le 16 novembre 1686, l'intendant Champigny écrivait à son tour au ministre :

“ M. Gaillard, commissaire, me paraît fort honnête homme et fort appliqué au service du Roi. Monsieur le marquis de Denonville et moi lui avons donné toutes les instructions nécessaires pour les affaires de Sa Majesté, du côté de Montréal. J'espère qu'il en aura très grand soin ” (2).

M. Gaillard fit partie de l'expédition organisée en 1687 par le marquis de Denonville pour aller écraser les Iroquois dans leur pays. Le 31 juillet 1687, il signe l'acte de prise de possession de Niagara. M. de Denonville qui avait lui-même

---

(1) Archives de la province de Québec.

(2) Archives de la province de Québec.

dicté cette pièce lui donne les titres de "commissaire pour le roi attaché à l'armée et subdélégué de M. de Champigny, intendant du Canada" (1).

Pendant cette expédition M. Gaillard eut une distraction qui lui coûta un joli prix. En partant de l'île au Chat, au-dessus du Long-Sault, pour revenir à Montréal, il y oublia sa cassette qui contenait tous ses papiers. Il ne s'aperçut de son oubli qu'une fois rendu à Montréal. Il lui en coûta cent écus pour l'envoyer chercher (2).

Dans les instructions envoyées au gouverneur de Frontenac pour son entreprise projetée contre New-York, mémoire daté du 7 juin 1689, Sa Majesté lui ordonnait d'amener avec lui le commissaire Gaillard. Celui-ci devait dresser un inventaire exact des bestiaux, des grains, des marchandises, des effets, etc., qui seraient trouvés dans chacun des établissements dont on s'emparerait en territoire ennemi (3).

Le 12 novembre 1690, le gouverneur de Frontenac écrivant au ministre de Seignelay, faisait de nouveau l'éloge de M. Gaillard :

"Je ne saurais m'empêcher, Monseigneur, de vous témoigner le déplaisir que j'ai que vous avez rappelé le sieur Gaillard, commissaire. C'est une perte que nous faisons qu'il y aura de la peine à réparer parce qu'il sera difficile de trouver un homme qui ait autant de zèle pour le service du Roi, et d'exactitude pour les fonctions de sa charge (4).

Le 10 mai 1691, l'intendant Champigny rendait le témoignage suivant du zèle et du bon travail de M. Gaillard :

"M. Gaillard a continué de faire son emploi durant l'hiver en ce pays avec la même attache et le même zèle qu'il a toujours eu. Il repasse présentement en France, ne l'ayant pu faire l'automne dernier. Il se charge de mes lettres pour vous les rendre, étant dans le dessein de se rendre auprès de vous assitôt qu'il sera débarqué (4).

Deux jours plus tard, le 12 mai 1691, M. de Champigny revenait à la charge et informait le ministre que M. Gaillard avait une connaissance parfaite du pays. Vous pouvez avoir

(1) E.-B. O'Callaghan, *Documents relative to the Colonial History of the state of New-York*, vol. IX, p. 335.

(2) *Collection de manuscrits*, vol. I, p. 564.

(3) *Collection de manuscrits*, vol. I, p. 458.

(4) Archives de la Province de Québec.

en lui entière confiance, disait-il, car il est intègre et homme d'honneur.

Dans un post-scriptum à sa lettre au ministre du 20 octobre 1691, le gouverneur Frontenac n'était pas moins flatteur pour M. Gaillard :

“ J'avais écrit, Monseigneur, à M. le marquis de Seignelay, par le sieur Gaillard qui servait ici de commissaire, et je lui mandais que c'était un homme qui aurait fait ici sa charge avec beaucoup de zèle et d'exactitude, et que s'il voulait le questionner sur l'état et les affaires de ce pays, personne ne pouvait lui en rendre meilleur compte. Je crois devoir vous répéter la même chose, parce qu'il en a une parfaite connaissance, qu'il est fort intelligent et capable de tous les emplois qu'on lui voudra donner (1).

M. Gaillard ne revint pas dans la Nouvelle-France.

Nous ignorons qu'elle fut sa carrière à son retour là-bas.

---

PIERRE REY-GAILLARD

---

Le 21 septembre 1692, l'intendant Champigny écrivait au ministre :

“ M. Bégon nous a envoyé le sieur Gaillard pour servir de commissaire d'artillerie, sans me mander sur quel pied il avait réglé ses appointements. Le rapport avantageux que l'on m'en a fait, m'a donné lieu de le payer sur le pied de douze cents francs de France par an, ayant vu un ordre de M. Bégon de lui faire payer 300 livres pour trois mois d'avance, mais il me paraît souhaiter quelque chose de plus. Je vous prie, Mgr, de régler ses appointements et d'en faire le fonds dans l'état du Roi. Il sera très nécessaire en ce pays pour exercer nos officiers dans ce service (1).

Le 4 novembre 1693, MM. de Frontenac et Champigny écrivaient au ministre :

“ En l'année 1692, M. Bégon, intendant, fit passer ici le sieur Gaillard pour faire les fonctions de commissaire d'artillerie dans ce pays et lui fit donner 300 livres pour trois mois d'avance des appointements qu'il devait avoir ; M. de Champigny les lui a continué jusqu'à la fin de l'année et cel-

---

(1) Archives de la province de Québec.

le-ci on a suivi l'ordre du Roi et l'on ne le paye que sur le pied de 900 livres. Il demanderait que vous voulussiez le remettre, Mgr, sur le pied de 1200 livres, attendu qu'il prétend qu'on les lui avait promis et qu'il n'aurait pas de quoi subsister" (1).

Le 19 octobre 1697, MM. de Frontenac et Champigny écrivaient au ministre :

"L'ordre que le Roi donne au sieur de Frontenac de détacher un soldat par compagnie pour apprendre l'exercice du canon sous le commandement de sieur Rey-Gaillard sera exécuté. Nous croyons que si Sa Majesté voulait lui accorder, comme nous l'en supplions, une commission de commissaire ou de capitaine d'artillerie, cela lui donnerait un titre pour ce commandement et l'engagerait davantage non seulement à prendre soin de bien former ce détachement mais encore à redoubler lui-même ses applications pour le bien de son service. Nous joignons ici son placet" (1).

Le 15 octobre 1698, MM. de Frontenac et Champigny écrivaient au ministre :

"Le sieur Rey-Gaillard remercie très humblement S. M. de la commission de commissaire d'artillerie qu'elle a eu la bonté de lui accorder. Il nous paraît attaché au service, s'appliquant à instruire au maniement du canon le détachement de soldats que le sieur de Frontenac lui a donné, duquel on tirera de bons services dans les occasions" (2).

Sur les dernières années de sa vie, M. Rey-Gaillard vint comme en enfance. C'est le sieur des Méloizes, lieutenant dans les troupes qui exerçait ses fonctions pendant sa maladie. Il était d'ailleurs l'élève de M. Rey-Gaillard.

M. Rey-Gaillard mourut à Québec le 8 juillet 1726. De son mariage avec Françoise Cailleteau, veuve Richard Denys de Fronsac (1) il avait eu sept enfants.

Par les actes de foi et hommage, on voit qu'en 1753 Jean-Baptiste-Pierre Rey-Gaillard, fils de l'ancien commissaire d'artillerie, étant absent de la colonie depuis plus de trente ans, sa soeur Marie-Françoise-Achille, entra en possession de l'hérédité du dit Pierre Rey-Gaillard pour les trois fiefs de Miramichi, Gobin-de-Nipissiquit et d'Iberville-de-Ristigouche.

(1) Archives de la province de Québec.

(2) Contrat de mariage devant le notaire Chambalon, à Québec, le 10 juin 1694.

## VIOLONS ET LUTHIERS

---

En attendant qu'une étude se fasse sur le sujet, nous rassemblons ici les miettes que nous avons recueillies au hasard de nos lectures et de nos recherches.

\* \* \*

Dans son excellent ouvrage *Lettres, Arts et Sciences au Canada*, M. Antoine Roy écrit: "C'est à une cérémonie toute profane, aux noces d'Elisabeth Couillard avec Jean Guyon du Buisson, le 27 novembre 1645, que les PP. Jésuites notent la première apparition des violons dans la colonie."

Quel pouvait être celui qui introduisait en la Nouvelle-France l'instrument qui par la suite devait égayer tant de réunions ?

Pourquoi ne serait-ce pas Martin Boutet dit Saint-Martin ?

La chose me paraît d'autant plus plausible que le *Journal des Jésuites*, à la date du 25 décembre 1645, soit un mois après la susdite noce, nous apprend qu'à la messe de minuit M. Juchereau de la Ferté chanta deux cantiques que Martin Boutet accompagna de son violon. Aux titres que l'on concède déjà au sieur Martin Boutet : premier maître d'école et premier maître-chantre, pourquoi ne lui accorderait-on pas celui de "premier violoneux du Canada ?"

\* \* \*

Les joueurs de violons se firent de plus en plus nombreux au XVIII<sup>e</sup> siècle et nous aurons l'occasion de le démontrer en parlant des danses de nos pères. Aussi, nous nous contenterons ici d'appuyer notre assertion par une simple citation.

Dans un inventaire judiciaire, fait à Montréal le 11 décembre 1756, d'un magasin assez modeste, on ne trouve pas moins de "neuf garnitures de cordes à violon". Est-il meilleure preuve ?

\* \* \*

Passons maintenant au régime anglais.

Le 26 juin 1794, débarquait à Québec le jeune abbé Jean-Denis Daulé, que la Révolution française avait chassé de son pays..... Il n'avait pour tout bagage qu'un bréviaire, un violon et un recueil de cantiques qu'il publia en 1819.

L'abbé Daulé vécut presque toujours à Québec, à l'exception d'un séjour de quelques mois aux Trois-Rivières.

C'est durant ce séjour que le fameux abbé de Calonne se plaignit de son confrère en ces termes.

“ Mon ami, lui écrivait-il, je ne suis point l'ennemi des délassements, ils sont nécessaires : mais je n'aime pas votre violon. Je vous l'ai déjà dit : son moindre mal, c'est d'exposer à une perte de temps et le vôtre est très précieux. Vous me parlez du roi David et de sainte Cécile. Un roi ! une femme ! à la bonne heure. Mais vous, prédicateur et directeur..... comment trouvez-vous du temps pour jouer du violon ? Croyez-moi, mon ami, vous n'en saurez jamais assez pour faire votre partie dans les concerts des anges. N'est-ce pas assez pour vous d'être admis à y chanter de beaux cantiques ? ” (Myrand, *Noëls anciens de la Nouvelle-France*, p. 52).

Peut-on croire que l'abbé Daulé cessa de choyer son instrument favori, sur l'avis du chanoine de Calonne, excellent prêtre, mais non mélomané ?

\* \* \*

Entre 1840 et 1880 (avant et après, ce nous semble), une branche de la famille Bossu dit Lyonnais paraît avoir fourni des luthiers qui jouirent d'un renom particulier. On en trouve mention d'abord dans la Généalogie que l'abbé A.-G. Lyonnais a laissée sur une partie des siens, et aussi dans les *Réminiscences d'Antan* de l'écrivain-musicien Nazaïre Levasseur.

Joseph Lyonnais vers 1840 fut un luthier, un instrumentiste et un ivoirier. En 1849, il faisait baptiser Joseph-Roch Lyonnais à qui, tout jeune, il enseigna ce qu'il savait. Celui-ci hérita si bien de tous les talents de l'auteur de ses jours que Levasseur a pu lui consacrer ce

passage de ses mémoires : “ Le père Roch Lyonnais commandait comme luthier. Il vendait des violons, des accordéons, des concertinas, des instruments de musique de cuivre et à anches et, entre deux ventes, enseignait le violon, le violoncelle, la contre-basse. Le père Lyonnais connaissait bien son affaire et ses fils et petits-fils lui succédèrent avec encore plus d'autorité que l'aïeul. ”

Ajoutons, d'après une autre source, que Joseph-Roch Lyonnais fonda l'orchestre Lyonnais à Québec en 1872 et qu'il fut chef d'orchestre de la fameuse troupe dramatique Maugard, à Québec, en 1873.

\* \* \*

Le virtuose Frantz Jehin-Prume, au cours d'une tournée aux États-Unis (1866) reçut du millionnaire américain, M. Bolter, le cadeau d'un violon qui avait coûté près de \$1000.00, car il venait de l'atelier de Giuseppe Guarnerius, le meilleur élève du célèbre Stradivarius, et les instruments de ces deux maîtres étaient fort recherchés par les grands artistes.

L'auteur anonyme d'une *Vie d'artiste* nous fait le récit suivant de ce don non ordinaire :

“ C'était après une soirée chez M. Bolter où Jehin-Prume avait joué d'une façon merveilleuse ; le millionnaire s'approcha de lui avec un violon.

— Voici un instrument sur lequel je voudrais vous entendre, veuillez donc l'essayer et me dire ce que vous en pensez.

— Mais il est superbe, fit le virtuose, après avoir essayé toutes les qualités du violon et cherché les défauts.

— Mais ce qui m'ennuie c'est que j'ai peur que personne ne puisse en tirer les mêmes sons que vous, aussi je vais vous le donner, mon cher M. Prume, et vous prie de le conserver longtemps en souvenir de moi. ”

Le virtuose accepta de grand coeur, cela s'entend, le superbe cadeau qu'on lui faisait si gentiment.

Depuis lors le *Guarnerius* devint le compagnon préféré de Jehin-Prume, mais un accident lui accorde place dans l'histoire de la lutherie canadienne.

En 1879, F. Jéhin-Prume, " devant jouer dans un concert, chargea quelqu'un de porter son violon. On était à Montréal, en hiver. Tous avaient pris des traîneaux pour se rendre à la salle. La personne ayant soin du violon plaça l'étui sur la " robe de la carriole ", au lieu de le mettre à l'intérieur du véhicule, comme c'était l'habitude. La boîte glissa, tomba sur la neige et fut écrasée par un autre traîneau qui venait en sens inverse. Le malheureux violon était dans un état pitoyable. "

Que faire ? A tout hasard on le confia au luthier Lavallée qui fit un quasi miracle. Suivant la tradition : " Il répara l'instrument si bien qu'il le rendit comme neuf, si l'expression était applicable. "

\* \* \*

Ce luthier expert n'était autre que le notoire Augustin Lavallée, fabricant et réparateur de toutes sortes d'instruments de musique et qui, en 1879, avait depuis longtemps atelier et comptoir sur le côté est de la Côte S.-Lambert (aujourd'hui rue S.-Laurent), non loin de la rue S.-Jacques.

Arrêtons un instant sur les prénoms et noms des membres de cette famille.

Augustin Lavallée s'appelait, dans sa jeunesse, Jean-Baptiste-Augustin Paquet dit Lavallée. Il épousa, au début de l'année 1842, Charlotte-Caroline Valentin dite Valentine. A la naissance de leur illustre aîné, en décembre 1842, le curé consigne qu'il a baptisé " Calixte ", fils de " J.-B. Paquet. "

J.-B. Paquet abandonna bientôt cette appellation pour celle de Augustin Lavallée.

Quant au fils, qui devait devenir remarquable compositeur, il fit comme bien d'autres artistes du Canada et d'ailleurs, il italianisa ou latinisa son prénom, puis, imitant son père, il jeta son patronyme au rancart.

Sir L.-H. La Fontaine, baptisé Ménard, avait agi de même.

\* \* \*

L'artisan d'élite, Augustin Lavallée, fut inhumé le 18 avril 1903, âgé de 87 ans et 5 mois. Près de vingt ans auparavant, il avait formé société avec deux de ses descendants et on disait qu'au cours de leur carrière ils avaient fabriqué plus de 150 violons.

\* \* \*

Il y a bien d'autres luthiers dont il faudrait tenir compte, mais pour cette fois, nous terminerons en rappelant le souvenir d'un oublié qui ne donna pas toute sa mesure.

Hormisdas Saint-Cyr était fils d'un ébéniste qui demeura dans l'historique maison de l'hon. A.-O. Berthelot, angle des rues Guy et Notre-Dame. Très intelligent et très adroit modelleur, en plus d'être musicien et baryton né, Hormisdas s'essaya à la lutherie et il fabriqua des violons et des violoncelles qui lui valurent des louanges et des commandes.

Et quel homme que ce Saint-Cyr ? Grand, robuste et bon, c'est de lui qu'on aurait pu dire que sa " belle mine franche et ouverte " lui attirait autant d'amis que sa voix puissante, souple et veloutée lui valait d'admirateurs.

Hélas ! ce compatriote si bien doué mourut accidentellement le 8 novembre 1893, âgé seulement de 37 ans.

Au libera qui fut chanté sur sa dépouille, à l'église S.-Joseph, rue Richmond, le dimanche après-midi, 12 novembre, on entendit le chœur le plus nombreux et le mieux choisi qui ait été rassemblé en quelques heures, preuve de la haute considération dont jouissait le défunt.

E.-Z. Massicotte

---

## QUESTION

---

On voit que, le 13 septembre 1664, le Conseil Souverain voulant récompenser Martin Boutet d'un voyage de deux mois fait à une mine indiquée par le sieur de Lespinay, lui accorde une somme de cent livres. Quelle est cette mine ainsi visitée par le sieur Martin Boutet ? Elle devait être assez éloignée puisque le voyage dura deux mois.

A. B.

## LE CHANOINE LOUIS MAUFILS

Ce chanoine était-il français ou canadien ? Voilà ce que demande un correspondant du *Bulletin*, août 1934. Ce chercheur avait constaté que Mgr Têtu et M. l'abbé Alaire ne s'accordaient point sur le lieu de sa naissance : en France, en Canada ? Où est la vérité ?

Mgr Tanguay, qui n'était pas renseigné sur la naissance de Louis Maufils, n'en dit rien. C'était sage. Mgr Têtu, familier avec les archives de l'archevêché de Québec, ne pouvait ignorer que M. Maufils était canadien. Aussi, il le reconnaît comme tel en 1908 dans le *Bulletin*, vol. XIV, p. 135. Deux ans plus tard, l'auteur du *Dictionnaire du Clergé Canadien, Les Anciens*, écrivait, p. 376 : " Maufils..... né en France l'an 1697 ; missionnaire en Acadie, 1722-1726 ; chanoine de la cathédrale de Québec, 1726....." Cela n'est pas tout à fait exact, comme on le verra plus loin. Sans doute, pareilles erreurs peuvent arriver à n'importe qui, mais pas trop n'en faut. Je vais essayer d'en faire le moins possible.

L'abbé Maufils est peu connu. C'est pourquoi je prends la liberté d'écrire sa petite histoire, mais après avoir donné quelques renseignements sur sa famille (1).

Pierre Maufils, premier du nom en Canada, était au pays, au moins en 1659. Le 19 novembre de cette année, il épousait, à Québec, Madeleine Poulin, fille de Claude Poulin, de Ste-Anne de Beaupré. Le 28 décembre, il achetait à Ste-Anne, deux terres voisines, l'une appartenant à Robert Giguère, l'autre à Julien Mercier, le tout faisant trois arpents de front.

Le 18 octobre 1682, Pierre Maufils se donna au Séminaire de Québec avec toute sa famille, suivant les conditions portées au contrat.

De ses trois enfants, Pierre, l'aîné, mourut à l'Hôtel-Dieu des suites d'une blessure qu'il avait reçue à la Canardière, lors de l'attaque de Phips en 1690. Pierre étudiait au Séminaire depuis neuf ans.

(1) Les documents dont nous nous servons ici sont tirés, pour la plupart, des archives du Séminaire de Québec et de l'Archevêché pour ce qui concerne le canonicat.

Marie-Madeleine se fit religieuse à l'Hôtel-Dieu de Québec en 1688. Les Annales de la Communauté nous apprennent qu'elle travaillait la peinture d'une manière remarquable.

Le dernier, Julien, né deux ans environ après Pierre, continuera la lignée. On le fit étudier à l'école de Saint-Joachim ; après quoi il fut employé par le Séminaire soit à la Grande-Ferme, soit à la Petite-Ferme.

Le 25 mai 1693, il épousa, à Château-Richer, Madeleine Cloutier, fille de Jean Cloutier et de Marie Martin. Leur premier né fut Louis. Les parents résidaient alors à la Grande-Ferme et c'est là que l'enfant a dû naître. Quoi qu'il en soit, il fut baptisé à Sainte-Anne le 20 novembre 1695, d'après les Annales, ou le 22 si l'on en croit le Conseil Supérieur qui donne cette date dans des lettres de bénéfice d'âge et d'émancipation accordées à Louis et son frère (1).

Pierre, né le 4 octobre 1697 (2), apprit d'abord à lire et à écrire à Saint-Joachim. Il entra ensuite au Séminaire le 2 avril 1708. Il y était encore en 1716. On le voit plus tard écrivain au magasin du Roy, à Québec (3).

Julien Maufiles, ayant perdu sa femme peu de temps après la naissance de son second fils, épousa, en secondes noces, Elisabeth Boucher, fille de Jean Boucher et de Marie-Madeleine Paré. Tanguay ne nous donne pas la date de ce mariage. Le 12 juillet 1701, Julien Maufiles décédait à la Petite-Ferme, à Saint-Joachim. Sa veuve fit un second mariage en 1703 (1).

---

(1) *Inventaire des Jugements du Conseil Supérieur*, par M. Pierre-Georges Rby, vol. I, p. 81.

(2) *Ibid.*

(3) Tanguay, *Dict. généalogique*, vol. V, p. 577, note.

(1) Ceux qui s'intéressent à la généalogie de cette famille pourront constater que Mgr Tanguay s'est perdu dans les mariages de Julien. Dans son premier volume, il signale bien deux mariages, mais dans le 5e, p. 577, il n'y a que son mariage avec Madeleine Cloutier qu'il fait inhumer à St-Pierre, I. O., le 23 janvier 1721. Or cette femme de Julien Maufiles était morte avant 1700. J'en ai la preuve dans trois documents que j'ai sous les yeux, écrits dans l'été de 1701, où l'on nomme aussi Elisabeth Boucher, sa seconde femme.

Louis Maufiles, comme son frère Pierre, apprit à lire et à écrire à Saint-Joachim. Le 2 octobre 1706, il entra au petit séminaire et en 1717 au grand séminaire. Il fut tonsuré à la cathédrale, le 4 octobre 1717, minoré le 22 août 1718, sous-diacre le 23 décembre 1719, diacre le 16 mars 1720 et, enfin, prêtre le 11 octobre 1721. Il avait reçu ces quatre derniers ordres à l'Hôpital général.

Avant d'entrer dans les ordres majeurs, M. Maufiles avait disposé de ses biens. Il possédait 2000 livres dont la moitié provenait des économies de son père, l'autre moitié de sa mère, à prendre sur une terre située près du moulin du Sault-à-la-Puce. Il déposa ses fonds au Séminaire. Du premier, il retira annuellement 150 livres par an jusqu'à sa mort. Le second était destiné à "fonder son filleul." Voilà l'homme d'affaires. Le prêtre maintenant.

Louis Maufiles demeura au Séminaire la plus grande partie de sa vie, depuis l'âge de onze ans. Une fois prêtre, il fut employé généralement à la procure, ce qui ne l'empêcha pas de faire, de temps en temps, du ministère là où il était appelé. Sans parler de la cathédrale où il faisait sa part, on le trouve à Saint-Augustin en 1722, à Sainte-Anne de Beaupré en 1730-31, d'après les Annales, et, de temps en temps, de 1738 à 1740 ; il passe un mois à la Rivière-du-Sud en 1742. Je ne crois pas que M. Maufiles ait été nommé curé dans les endroits que je viens de citer ; mais aide ou remplaçant, oui. Il en fut autrement en Acadie. Il s'y rendit à l'automne de 1732. Il était curé de Piquit, en novembre. Il demeura dans ces missions jusqu'à l'automne de 1737 qu'il revint à son chez soi, c'est à dire au Séminaire. Durant son absence, le Chapitre lui donna tout le revenu de sa prébende. Il l'avait bien mérité.

M. Maufiles avait été nommé chanoine le 17 septembre 1722, et fut installé le 14 octobre. Il succédait au chanoine Calvarin. A part les absences que nous avons signalées, M. Maufiles était très régulier au Chapitre ; ses confrères en firent leur secrétaire et plus tard leur trésorier. Il se chargea même de faire diacre chaque jour

une année durant, 1741-42. Mais sa carrière allait bientôt finir. Je laisse à un confrère du Séminaire, M. André, procureur, qui allait le suivre dans la tombe un mois plus tard, le soin de nous redire ce qu'il avait écrit dans un livre de comptes le jour de la mort de son compagnon de travail :

“Aujourd'hui, 8 avril 1743, à 11 heures du matin, est mort M. Louis Mauvils, chanoine de la cathédrale, après une maladie de cinq jours d'une fluxion de poitrine et une grosse fièvre maligne. Il avait été élevé par le Séminaire, y avait toujours demeuré et y était fort attaché. Il était d'un naturel à rendre service à tout le monde et avait le meilleur coeur qu'on puisse avoir. R. I. P.”

M. Mauvils fut inhumé le 9 avril à la cathédrale, sous le choeur.

Amédée Gosselin, ptre

---

### QUESTIONS

---

Dans sa lettre au ministre du 11 novembre 1702, l'intendant de Beauharnois, voulant faire voir l'honnêteté du sieur François Aubert de Maur, qu'il désirait faire nommer conseiller au Conseil Supérieur, à la place de son père décédé, dit que le sieur Aubert fils “a fait connaître son honnêteté en remettant à un de ses frères que son père avait déshérité le bien qui devait lui revenir par son partage”. Lequel de ses fils, M. Aubert de la Chesnaye a-t-il ainsi déshérité?

F. X. F.

---

Quels sont ces “six jeunes hommes de bonne maison” qui vinrent à leurs frais dans la Nouvelle-France en 1661 et qui demandèrent au gouverneur de leur fournir des armes. d'après un procès-verbal du Conseil Souverain du 1er juillet 1661?

A. B. C.

## LES BERTHELOT DE SAINTE-GENEVIEVE

Monsieur Pierre-Georges Roy ayant lui-même reconnu que la partie consacrée à la branche de Sainte-Geneviève dans sa récente généalogie de la famille Berthelot était incomplète, il faut savoir gré à M. Jean-Jacques Lefèbvre d'y avoir apporté dans la livraison de février certains éclaircissements nouveaux, particulièrement sur le compte de J. B. Berthelot et de ses descendants.

J'ai pensé être utile aux généalogistes en fournissant à mon tour sur la même famille quelques détails supplémentaires que m'ont permis de recueillir mes recherches particulières.

M. Lefèbvre s'est demandé si la femme de Jean-Baptiste Berthelot, qui est appelée Louise Berthelot dans les actes par lui cités, n'avait pas quelque parenté avec son mari. Je puis l'assurer que non. Mme J. B. Berthelot n'était pas elle-même une Berthelot. Elle était une sauvagesse du Wisconsin, nommée Louise.

Si M. Lefèbvre veut bien se reporter au registre de la paroisse de Sainte-Geneviève, à la date du 1er juillet 1819, il y verra que J. B. Berthelot a fait baptiser ce jour-là un fils nommé Benjamin, âgé de 10 ans, qu'il dit être né à Mackinac de son union avec Louise, sauvagesse. Sept ans auparavant, le 8 janvier 1812, J.-B. Berthelot avait déjà fait baptiser, dans la même paroisse de Sainte-Geneviève, deux autres enfants, une fille Henriette qui avait 7 ans et demi et était née par conséquent en 1804, et un fils Joseph, qui avait 6 ans et était né par conséquent en 1806. Ce dernier fut baptisé sous condition.

En 1812, les deux enfants sont dits fils naturels mais il n'est pas question de Louise dans l'acte. Il se peut que Henriette et Joseph aient eu une autre mère que leur benjamin, nommé Benjamin, né en 1809 et baptisé en 1819. J'ajouterai que dans l'acte de baptême de 1812 le père est dit " négociant à la Prairie du chien sur le Mississipi. "

C'est une question de savoir si J.-B. Berthelot, lorsqu'il cessa de voyager et rentra pour de bon au Canada, emmena avec lui sa squaw, Louise. La chose est peu probable. Les voyageurs ou traiteurs qui prenaient femme à la mode indienne dans les prairies de l'Ouest revenaient assez souvent avec leurs enfants, mais presque jamais avec leur mère qui restait dans sa tribu.

C'est le cas de Charles Chaboillez, le célèbre bourgeois de la Compagnie du Nord-Ouest qui, le 3 février 1811, quatre mois avant de se marier avec Mlle Bruce, fit baptiser ensemble à Terrebonne quatre enfants âgés respectivement de 11, 10, 8 et 6 ans qu'il avait eus d'une sauvagesse dans les pays d'en haut.

Dans les trois petits métis dont je viens de rappeler le baptême tardif en 1812 et en 1819, l'on a reconnu les trois mêmes enfants de J.-B. Berthelot dont M. Lefèbre a pu suivre l'existence au moins jusqu'au mariage.

Une erreur du typographe a fait tomber le prénom de Mme Horatio Munro dans l'article de M. Lefèbre, mais celui-ci a eu l'occasion de rappeler un peu plus loin qu'elle s'appelait Henriette. Mme Horatio Munro, née Henriette Berthelot, est décédée à Saint-Hyacinthe, le 2 avril 1867, laissant au moins trois enfants, deux filles et un garçon. Des deux filles, l'une Cornélia entra chez les Soeurs de la Providence en 1857 sous le nom de Soeur Pudentienne et y mourut le 24 juillet 1883, et l'autre, Maria, devint la belle-soeur de Mgr Charles Larocque, de St-Hyacinthe, après avoir épousé le demi-frère de celui-ci, M. Moïse Scheffer. Le garçon, Charles-Napoléon Munro, mourut à Rome, à l'âge de 22 ans, le 22 décembre 1868, étant zouave pontifical.

De Joseph, le deuxième enfant de J.-B. Berthelot, je ne connais rien de plus que ce qu'en dit M. Lefèbre.

Quant au plus jeune, Benjamin, ce ne fut pas pour rien qu'il épousa une nièce du bureaucrate Édme Henry. Il fut lui-même chouayen pendant les troubles de 1837-1838, et il en souffrit quelques horions. Dans une déposition qu'il a faite le 13 novembre 1838 et qui est conservée aux archives de Québec (Rapport de l'Archiviste pour

1925-26, p. 205) il a raconté comment, étant instituteur à Blairfindie, il fut arrêté comme suspect de loyalisme par les patriotes Thomas Dalton, Julien Moreau et David Cheffre. En 1871, deux ans après la mort de sa femme, on le rencontre encore instituteur à Montréal, mais à partir de ce moment il disparaît du bottin. Nomade comme son père, il avait sans doute une fois de plus changé de pénates.

M. Lefèbvre ne s'est pas trompé en supposant J.-B. Berthelot né en 1772. Il fut en effet baptisé à Sainte-Geneviève le 21 novembre 1772.

Je ne lui connais, quant à moi, que trois frères et une soeur, Jacques-Alexis, né le 30 octobre 1773, Charles-Alexis né le 23 novembre 1774, Marie-Josephite, née le 8 novembre 1776, et Georges, né le 13 octobre 1777. M. Pierre-Georges Roy, dont j'ignore la source d'information, ne lui connaît pas de soeur et lui assigne quatre frères dont il se contente de rappeler les noms : Charles-Alexis, Ignace, Charles et Louis-Balthazar.

Par amour de la précision, je noterai qu'Adrien-Régis Berthelot, le père de Jean-Baptiste et des autres susnommés, s'est marié pour la première fois à Montréal le 28 janvier 1772 avec Marie-Josephite Guillon, décédée le 3 février 1783, et pour la seconde fois, à Montréal encore, le 2 août 1784, avec Archange Mézières, la soeur du fameux Henri Mézières, le fondateur de l'Abbeille canadienne.

Quant à Charles-Alexis Berthelot, le frère cadet de Jean-Baptiste et le principal continuateur de la lignée, il mourut à Sainte-Geneviève le 8 juillet 1851, onze jours seulement avant son fils Charles-Adrien.

Pour finir, je me permettrai de corriger ce qui n'a été assurément qu'une erreur typographique dans la généalogie publiée par M. Roy. Madame Joseph-Amable Berthelot, née Michelle Hervieux et mère du juge, est morte à Saint-Benoît, non pas le 22 janvier 1879, mais dix-sept ans plus tôt, le 22 janvier 1862.

## CUTHBERT-JAMES GRANT

Métis de la colonie de la Rivière-Rouge, né en 1796, Cuthbert Grant fut membre du Conseil de l'Assiniboia depuis la réorganisation de ce corps législatif, en 1835, jusqu'en 1854.

Il était le fils de Cuthbert Grant, l'un des principaux associés de la Compagnie du Nord-Ouest dès ses débuts. Sa mère était, croit-on, une métisse.

Nous savons que James Cuthbert, le premier seigneur anglais de Berthier, avait épousé en premières noces, en Écosse, Margaret, fille de sir Roderick Mackenzie, deuxième baronnet, de Scatwell, et de Janet Grant. Cuthbert Grant, père, était-il parent de cette Janet Grant ? Cela nous paraît assez probable et expliquerait aussi, en partie du moins, ses relations avec la Compagnie du Nord-Ouest, dont un Roderick Mackenzie fut l'un des principaux chefs.

Quoiqu'il en soit, Cuthbert Grant, père, travailla de concert avec Peter Pond et David Thompson. Il mourut vers 1798 ou 1799, dit M. L. J. Burpee (1) ; en 1802, si l'on en croit un extrait d'une lettre de John McDougal (2), datée le 1802 :

“ A Mr. Cuthbert Grant, a middle aged man, was sent in his place (M. Duncan McGillivray) — He was a good man but not active enough for such a department. He saw that and told me to act as I thought proper. I stayed at Fort de l'Isle and he proceeded to Fort Augustus and wintered there with Mr. Hughes.

.....  
“ Spring came on and Mr. Grant feeling quite ill, I had to fit him out a comfortable awning in one of the boats to take him down the river to Cumberland House... We got Mr. Grant to Kaministiquia where he soon died.”

---

(1) *Encyclopedia* — Aussi Elliott Coues: *New light on the Early History of the Great Northwest*, p. 47.

(2) Masson: *Les Bourgeois du Nord-Ouest*, II, 23.

Cuthbert Grant fils fit ses études à Montréal où l'avait envoyé son oncle James Grant, de Red Lake, Minnesota, puis il entra à son tour au service de la Compagnie du Nord-Ouest. Malgré sa jeunesse, il devint aussitôt le chef des Bois-Brûlés, et il était, le 19 juin 1816, à la tête des Métis, à Seven Oaks, lors du combat où furent tués le gouverneur Robert Semple et plusieurs de ses gens.

M. Grant avait formé, en 1824, avec des compatriotes, un établissement à la Prairie-du-Cheval-Blanc, maintenant Saint-François-Xavier, et il fut nommé, le 12 février 1835, juge de paix pour le quatrième district judiciaire de l'Assiniboia. Deux ans plus tard, on lui adjoignait comme magistrat le capitaine George-M. Cary, et il fut de nouveau nommé conseiller de l'Assiniboia, le 13 juin 1839, sous la nouvelle constitution octroyée par la Compagnie de la Baie d'Hudson. M. Grant fut aussi l'un des deux shérifs nommés pour l'Assiniboia le 20 novembre 1839 et, le 16 octobre 1850, il devint ex-officio président de la Cour de la Prairie-du-Cheval-Blanc.

Le 18 octobre 1853, M. Grant fut nommé membre du Bureau des Travaux Publics établi pour la surveillance, la construction et l'amélioration des chemins et des ponts. Il était bien connu par tout l'Ouest comme le *Warden of the Plains* (3).

Cuthbert-James Grant décéda à Saint-François-Xavier le 15 juillet 1854, âgé de cinquante-huit ans.

Il avait épousé en 1804, alors qu'il n'avait que dix-huit ans, une métisse nommée Mackay. Elle mourut subitement moins d'un mois après son mariage. Il convola un peu plus tard avec une autre métisse, Madeleine, et en eut une fille, Maria. Au cours d'un voyage à Montréal, probablement en 1818, sa femme s'enfuit avec un montréalais, laissant son enfant à sa mère. Maria devint la femme de Pascal Bréland, chef des Métis.

Après la mort de sa deuxième femme, Grant épousa Mary McGillis, fille de Hugh McGillis et d'une sauvagesse. Ils furent mariés à l'église catholique de Saint-Boniface.

---

(1) E. H. Oliver — *The Can. North-West*. Publication No 9 des Archives du Canada.

Sir George Simpson, gouverneur de la Terre de Rupert estimait beaucoup Cuthbert Grant et c'est lui qui le fit entrer à l'emploi de la Compagnie de la Baie d'Hudson après l'union des deux compagnies rivales(1). FRANCIS-J. AUDET

---

## LE PERE JOSEPH (L'EMINENCE GRISE) ET LE CANADA

---

François Le Clerc, fils de Jean Le Clerc, seigneur du Tremblay, conseiller du roi, premier président des requêtes du Palais, chancelier du duc d'Alençon, et de Marie de la Fayette, naquit à Paris le 4 novembre 1577.

François Le Clerc vécut dans le monde pendant quelques années sous le nom de baron de Maffliers. Soldat et diplomate, il pouvait ambitionner un très bel avenir. Il renonça au monde pour entrer dans l'ordre des Capucins. Il avait d'abord songé à entrer à la Grande Chartreuse, mais choisit un ordre moins austère pour plaire à sa mère. Admis à la prêtrise en 1604, le Père Joseph rencontra, quelques années, l'évêque de Luçon, qui se nommait M. de Richelieu. Ils furent bientôt des amis inséparables et quand M. de Richelieu devint le premier ministre de Louis XIII, le Père Joseph fut son meilleur conseiller. On le surnomma même l'Eminence grise parce qu'on supposait que le cardinal Richelieu agissait continuellement d'après ses conseils et son inspiration.

Henry d'Yvignac, dans le livre qu'il a consacré au Père Joseph, a écrit :

“ Le pape Paul V s'empressa de faire savoir au capucin qu'il le nommait directeur des missions du Levant, des États Barbaresques et du Canada. C'était une nouvelle tâche, et combien lourde ! Notre héros l'accepta allègrement. ”

Voilà qui me surprend. J'étais loin de penser que le Père Joseph s'était occupé des missions du Canada.

A-t-on des renseignements sur le travail fait par le Père Joseph en faveur des missions du Canada? Miss.

---

(1) Sur Cuthbert Grant, voir aussi un article de Margaret Complin dans *Canadian Geographic Journal*, août 1934.

## CE QUE FUT LA PLACE JACQUES-CARTIER A MONTRÉAL

Depuis sa fondation Montréal a connu plusieurs transactions immobilières, mais celle dont nous désirons vous entretenir fut exécutée avec une rare promptitude et elle concerne un coin surchargé d'histoire.

Toutefois, avant d'aller au vif du sujet, faut-il rappeler quelques faits.

\*

\* \*

De 1672 à 1803, pour descendre de la rue Notre-Dame à la rue S.-Paul, il y avait la rue **S.-Charles**, laquelle forme maintenant le côté est de la place Jacques-Cartier.

Cette rue S.-Charles, large de 18 pieds, avait été tracée en 1672, sur l'emplacement de sieur Charles d'Ailleboust des Musseaux, personnage considérable de Ville-Marie, puisqu'il présidait le tribunal des seigneurs de Montréal.

\*

\* \*

Sise à l'extrémité est du vieux Montréal, cette rue fut peu fréquentée jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Un haut et puissant seigneur devait lui donner du cachet.

Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, avait été gouverneur de Montréal avant d'être gouverneur de la Nouvelle-France et il paraît avoir conservé un excellent souvenir de notre ville. A l'âge de soixante et dix-huit ans, et sachant qu'arrivait le terme des hautes fonctions que le roi lui avait confiées, il résolut d'avoir une sorte de manoir tout près de celui qu'habitait M. Claude de Ramezay, probablement pour y passer ses derniers jours. Toujours est-il que dès 1721, il faisait acheter de leurs propriétaires tous les lopins de terre sis entre les rues Notre-Dame, S.-Charles, S.-Paul et les maisons bordant le côté est de la rue S.-Vincent.

Sur ce vaste rectangle, le marquis de Vaudreuil ordonna d'ériger, près de la rue S.-Paul, un château dont la façade aurait pleine vue sur le fleuve, tandis qu'à l'arrière, s'étendrait un spacieux jardin qui joindrait la rue Notre-Dame, vis-à-vis le couvent des Jésuites.

Les travaux commencés au mois de mai 1723 ne furent terminés qu'en 1726, un an après le décès, à Québec, de l'instigateur de la construction.

Il a été dit que le château de Vaudreuil rivalisait avec le manoir seigneurial des MM. de S.-Sulpice, avec le château de Ramezay et le palais de l'Intendance, et pour l'époque, ce n'était pas peu dire.

En cette demeure luxueuse, les sieurs de Vaudreuil vécurent quelque peu, mais surtout ils la louèrent aux autorités qui en firent la résidence des gouverneurs généraux et des officiers de l'état-major du Canada lorsqu'ils séjournaient à Montréal.

C'est ainsi que le château des Vaudreuil logea le comte de la Galissonnière qui affectionnait Montréal tout particulièrement, le marquis de la Jonquière, aussi Montcalm, Lévis et bien d'autres.

\*

\* \*

Après la cession du Canada, la famille de Vaudreuil quitte nos rives et l'immeuble montréalais passe à M. le marquis de Lotbinière, puis à M. Fleury d'Eschambault.

Enfin, le 26 juillet 1773, les marguilliers de Notre-Dame décident d'acheter le château pour en faire le collège de Montréal.

\*

\* \*

Nous voici en 1803. Montréal se peuple et le vieux marché, ouvert aux quatre vents, qui depuis les débuts de Ville-Marie se trouvait au sud de la rue S.-Paul, à l'endroit occupé maintenant par l'immeuble de l'Excise et la chétive place Royale, ne pouvait plus suffire à la rencontre des producteurs et des consommateurs. On demandait un marché couvert et plus grand.

Par ailleurs, le château de Vaudreuil non seulement n'avait plus les dimensions suffisantes pour recevoir la jeunesse étudiante, mais l'on constatait que le collège se trouvait dans une localité devenue commerciale et bruyante ce qui ennuyait les autorités religieuses.

Comment sortir d'embarras ? Un sinistre va fournir la solution.

Le lundi, 6 juin 1803, un incendie se déclare, faubourg S.-Laurent, dans la maison d'un nommé Chevalier, et embrase plus de trente foyers.

Le vent qui soufflait avec violence poussa les flammes vers la rue Notre-Dame et la basse-ville où elles détruisirent : la prison, deux chapelles, le collège et onze habitations.

\*  
\* \*

Pendant qu'on s'apitoyait sur le désastre, se présentèrent deux bourgeois cossus, l'un Joseph Périnault, député de Montréal-ouest, l'autre J.-B. Durocher, ancien mandataire du même comté.

Ces deux citoyens marquants s'y connaissaient en négoce et en transactions et ils voulurent donner preuve qu'il était facile d'acquérir et de disposer d'une tranche du vieux Montréal en un tournemain.

Donc, le 14 décembre 1803, par devant le notaire Joseph Papineau, MM. Durocher et Périnault achètent les ruines du château qui avait été collège, ainsi que les jardins et les dépendances. Pas n'est besoin de dire que nos bourgeois faisaient une spéculation sûre.

Par un beau geste, non désintéressé il est vrai, ils avaient offert gratis aux juges de paix qui administraient Montréal un tiers environ du grand emplacement qui avait appartenu aux de Vaudreuil, à charge par la ville d'y ériger un marché neuf.

L'offre des donateurs fut acceptée et ceux-ci firent aussitôt subdiviser le reste de l'immeuble en sept lots à bâtir, " faisant face au nouveau marché. "

En deux jours, les 26 et 27 décembre, tout était enlevé. Et voici quels furent les acquéreurs : David Ross, avocat, angle de la rue Notre-Dame, puis en descendant ; Joseph Roy, sculpteur ; Louis Charland, arpenteur ; J.-B. Hérigault, médecin ; Belin Belair, rentier ; B. Proulx, rentier, et dame Angélique Blondeau, veuve de Gabriel Cotté, fameux magnat de la fourrure.

Deux jours plus tard, MM. Durocher et Périnault signaient la donation de l'emplacement aux administrateurs de la ville.

Ainsi, l'achat, la subdivision, la vente et la donation s'effectuèrent du 14 au 29 décembre 1803, soit en quinze jours. N'est-ce pas un record ?

\*

\* \*

Les administrateurs de Montréal laissèrent subsister la rue S.-Charles, mais pour faciliter l'accès au nouveau marché sur le côté ouest, on perça une autre petite rue, qu'on nomma rue de la Fabrique.

Ennui imprévu. L'argent manqua pour édifier des halles minables et l'on se contenta de bâtir en bois des étaux temporèment qui durèrent quarante ans.

L'emplacement fut diminué quelque peu en 1809, avec l'assentiment des donateurs Durocher et Périnault, afin de permettre à un groupe de citoyens d'orner l'endroit d'un monument à l'amiral Nelson.

\*

\* \*

Passons à 1845. Montréal est maintenant une municipalité qui élit des échevins et ceux-ci décident d'élever un très grand édifice qui servira à la fois d'Hôtel-de-ville et de marché. Cet édifice en pierre de taille sera assis rue S.-Paul, près de l'église Bon-Secours, et mériterait un article spécial.

\*

\* \*

La démolition du deuxième marché de Montréal eut lieu entre 1846 et 1847, et c'est en cette dernière année, ou à peu près, que l'emplacement prit le nom de place

Jacques-Cartier. De là date la disparition des rues S.-Charles et de la Fabrique. Bien entendu, cette place doit continuer à servir de marché, voilà pourquoi on entretient une plateforme au centre.

\*

\* \*

Que l'on soit citoyen de la métropole, touriste ou visiteur occasionnel, peut-on ignorer la place Jacques-Cartier ? Elle se déserte graduellement, il est vrai, cependant, à certains jours, elle reprend vie, elle s'anime, mais quels changements avec autrefois ?

Combien de pages faudrait-il pour silhouetter les types qui, en cet endroit, profitaient de la présence des maraîchers et de leur nombreuse clientèle pour solliciter ou agripper les trente sous et les écus : charlatans canadiens, américains ou sauvages guérissant tous maux ; violonneux, chanteurs de cantiques ou de complaintes ; camelots, sachant faire l'annonce avec une intarissable verve ; escamoteurs qui manipulaient trois cartes ou trois coquilles de si habile façon que les gogos perdaient sans apercevoir qu'on les avait trompés ?... Mieux vaut arrêter ici, car il est impossible de tout dire.

E.-Z. MASSICOTTE

---

## QUESTION

---

Tous les ouvrages qui parlent de l'honorable Joseph-René Kimber, médecin et conseiller législatif, domicilié à Montréal, en 1843, au no 33 "place St-Jacques", petite rue St-Jacques, nous informent qu'il mourut aux Trois-Rivières, d'après les uns, le 22 et d'après d'autres, le 23 décembre 1843. Jamais on ne dit, cependant, que ce personnage fut inhumé dans la crypte de l'église paroissiale de Montréal, le 26 décembre 1843. Était-il en visite ou de passage aux Trois-Rivières, lors de son décès ?

HAYZED HEMME

## BASE-BALL OU BALLE AU CAMP

Si vous consultez le Nouveau Larousse, vol. I, p. 757, au mot *Baseball*, il vous dira: "Sorte de jeu de balle, dérivé du "Cricket", très pratiqué aux États-Unis. Voir *Thèque*".

Au mot *Thèque*, on lit: "Jeu de balle désigné plus généralement sous le nom de *balle au camp*".

Au mot *Balle*, — section des jeux de balle, on nous apprend que le "Baseball" est un des jeux importés d'Amérique auxquels on a conservé leurs noms d'origine".

L'abbé Étienne Blanchard, dans "2000 mots bilingues", p. 116, semble adopter le terme "Balle au camp".

Nous avons garde de nous immiscer dans ce méli-mélo, car notre tâche est différente, nous voulons plutôt signaler sur l'origine même du jeu, une assertion qui va peut-être émouvoir quelque chercheur.

Dans un *Scrap book* conservé au Château de Ramezay et qui appartenait à l'ancien assistant conservateur du musée, le "génial" P. O'Leary, se trouve, p. 94, une correspondance parue dans la tribune libre d'un journal dont le nom n'a pas été conservé. Résumons le texte.

"M. A. G. Spaulding (éditeur de livres sportifs aux E.-U.) parlant aux membres de la "N. Y. Public Schools Athletic League", assurait que le Base Ball était d'origine américaine et que c'était à New York, en 1842, qu'on avait commencé à le jouer.

A l'encontre, M. C.-E.-A. Patterson rétorquait que dans un ancien numéro du *Herald* de Montréal, il était déclaré que le Baseball, autrefois appelé "Bat and Ball", se jouait au Canada en 1840, même plus tôt; que ce jeu passa du Canada aux États-Unis où on en changea le nom en modifiant les règles du jeu.

En 1860, ajoute-t-il, le "Bat and Ball" était très populaire à Montréal. Chaque camp se composait alors de sept joueurs et il y avait trois "bisques" (ou buts). Celui qui avait frappé la balle courait de "bisque à bisque" et n'était arrêté dans sa tournée que si un adversaire en possession de la balle parvenait à le toucher.

Et en quel endroit du vieux Montréal les amateurs prenaient-ils leurs ébats? Sur le Champ de Mars, le seul plateau alors convenable.

M. Pope, qui fut principal de la "National School", côté est de la rue Bon-Secours (entre Notre-Dame et Craig), déclara également que le "Bat and Ball" fut en vogue de tout temps, à sa connaissance.

Il ajoute en plus, que sur le Champ de Mars, on pouvait faire la partie de "Cricket" les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, en été bien entendu, mais ce qui peut surprendre c'est l'heure à laquelle on se rencontrait.

Pour saisir ce trait des coutumes d'autrefois songez que ce qui est ci-dessus rapporté se passait il y a trois-quarts de siècle et plus; qu'on s'éclairait alors avec la lampe à pétrole ou au gaz; que les magasins fermaient tard le soir, et s'ouvraient tôt; que pour faire du sport il fallait donc profiter de l'aurore du jour.

Voilà pourquoi on était sur le Champ de Mars dès 5 h. du matin, afin de pouvoir se rendre au magasin ou au bureau à sept ou huit heures au maximum.

Tout change, n'est-ce pas? Les journées de travail étaient longues, la semaine ouvrière également et le "week end" ne s'accordait qu'à quelques privilégiés.

E.-Z. MASSICOTTE

---

## QUESTION

---

Dans un acte notarié du 2 septembre 1816, il est dit que dame Charles Le Moyne, baronne de Longueuil fait don d'un terrain pour la construction d'une église "dans le lieu de Dorchester, communément appelé Saint-Jean." Il s'agit évidemment de St-Jean, sur le Richelieu, mais quand et pendant combien de temps cette ville a-t-elle été appelée "Dorchester"?

JEAN VALETS

## LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

---

La Société Canadienne d'Histoire de l'Église Catholique a été fondée le 3 juin 1933. Le projet en avait été maintes fois discuté, mais il ne fut lancé qu'en décembre 1932, lors de la réunion à Toronto de l'*American Catholic Historical Association*. Les membres canadiens de cette dernière y décidèrent la fondation d'une Société semblable pour le Canada. Un comité fut formé en vue de son organisation. Après avoir pris l'avis de divers catholiques intéressés à l'histoire et répartis dans tous les coins du pays, il prépara un plan de constitution qu'il soumit aux archevêques et évêques du Canada. Fort de l'encouragement reçu, il convoqua une réunion générale, qui eut lieu au Royal York Hotel à Toronto, le 3 juin 1933. On y adopta les Statuts de la nouvelle Société et on y élut les membres de son Conseil Exécutif et de ses Comités Permanents.

L'honorable R. F. Latchford, juge en chef de la Cour Suprême d'Ontario, fut choisi comme président. La plupart des conseillers et des membres des Comités élus étaient aussi de langue anglaise. Une telle prépondérance s'explique tout naturellement par les circonstances de la fondation de la Société. Celle-ci était, dans l'intention de ses promoteurs, non une société de langue anglaise, mais une société canadienne. Aussi un article des Statuts pourvoyait-il à la formation d'une section de langue française. Cette dernière fut décidée dès le premier congrès du printemps 1934. L'organisation générale de la Société fut modifiée en conséquence. Elle fut calquée sur celle de la Société Royale du Canada.

Le but général de la Société est indiqué dans le prospectus ci-inclus. La section de langue anglaise a déjà accompli un travail considérable. Il est à espérer que la section de langue française suivra son exemple. C'est pourquoi nous faisons appel aux membres du clergé catholique de notre province et nous leur demandons de vouloir bien s'inscrire dans la *Société Canadienne d'Histoire de l'Église Catholique*. C'est d'ailleurs le désir des archevêques et évêques des différents diocèses de notre province. Son Eminence le Cardinal Villeneuve nous écrivait dernièrement: " J'ai dès

“ les débuts encouragé fortement la fondation de la *Société*  
“ *Canadienne d'Histoire de l'Eglise Catholique*, persuadé  
“ qu'elle serait une institution des plus propres à glorifier  
“ l'oeuvre de l'Eglise en notre pays depuis trois siècles, et, au  
“ besoin, à fournir des arguments vainqueurs contre l'igno-  
“ rance et les préjugés. La section de langue française de  
“ cette *Société* offre pour la province de Québec surtout un  
“ intérêt particulier, et crée en même temps, pour notre cler-  
“ gé et pour nos fidèles cultivés, un devoir manifeste de l'en-  
“ courager, vu le trésor spirituel qu'elle se charge en quelque  
“ sorte de protéger. Aussi bien verrai-je avec satisfaction les  
“ prêtres et les institutions de mon diocèse répondre à votre  
“ appel et au programme que vous insinuez. ”

De son côté, Mgr Guillaume Forbes, archevêque d'Ottawa, nous adressait la lettre suivante: “ J'ai encouragé la  
“ naissance de cette Société, due en partie à l'initiative d'un  
“ bon citoyen d'Ottawa, le Dr. Kenney, des Archives. J'ai eu  
“ l'occasion de porter à la connaissance de mes vénérés col-  
“ lègues, les évêques du Canada réunis à Québec, en octobre  
“ de 1934, la préparation de l'oeuvre et le projet d'en faire  
“ deux sections, l'une française, l'autre anglaise. Tout ceci  
“ vous montre que je me suis intéressé à cette Société. Je  
“ suis et serai toujours disposé à la recommander à mes prê-  
“ tres. ”

En l'absence de Mgr Georges Gauthier, administrateur du diocèse, de Montréal, Mgr A.-E. Deschamps, auxiliaire du même diocèse, nous disait qu'il avait tout lieu de croire que Son Excellence approuverait de grand coeur la *Société Canadienne d'Histoire de l'Eglise Catholique* et que lui-même se réjouissait de sa fondation. Nosseigneurs Lamarche, évêque de Chicoutimi, Limoges, évêque de Mont-Laurier, Ross, évêque de Gaspé, Forget, évêque de Saint-Jean, nous ont écrit dans le même sens. Tous nous ont dit qu'ils recommanderaient la Société nouvelle à la sollicitude des prêtres de leur diocèse.

Nous désirerions voir les membres de notre clergé non seulement s'inscrire comme membres de cette Société, mais aussi s'intéresser à son travail en préparant eux-mêmes des inventaires des archives de leurs communautés ou de leurs paroisses. Nous pourrions ainsi compiler en quelques années

une série de renseignements qui seraient par la suite très utiles à ceux qui s'intéressent plus particulièrement à l'histoire de l'Église Catholique dans notre pays. C'est un désir que nous exprimons et nous comptons sur la bonne volonté de tous pour le réaliser.

OLIVIER MAURAUULT, *p. s. s.*  
*Président.*

IVANHOË CARON, *ptre*  
*Secrétaire.*

N. B. — Les demandes d'admission ainsi que la correspondance se rapportant à l'association devront être adressées au Secrétaire, Musée de la province, à Québec; les contributions ou autres paiements au R. P. E. Thivierge, trésorier, Université d'Ottawa, Ottawa, Ont.

---

### RENOVOYES EN FRANCE

---

A l'origine du Conseil Souverain, on voit souvent les conseillers se plaindre de l'inhabilité au travail de certains colons. On finit par décider de renvoyer en France ceux qui étaient à charge au pays.

Le 23 août 1664, les Conseil renvoyait en France les nommés Pierre Jean, Antoine Bastard, Grandmaison, Pierre Colombel, Denys Loiseau, Nicolas Anquetil, Nicolas Roy et sa femme, et Pierre Rondeau et sa femme.

Le Conseil décida, par la même délibération, de payer trent livres pour le passage de chacun de ces indésirables en France.

---

### LETTRE DU MINISTRE A MM. DE VAUDREUIL ET ROBERT

---

A Versailles, le 20 juin 1724

Le Roy désirant garnir sa menagerie des oyseaux, oyseaux et animaux rares et extraordinaires.

Sa Majesté souhaite que vous donniez les ordres nécessaires pour la recherche de ceux qui se trouveront en Canada et que vous envoyez ceux que vo' pourrez avoir par les vaisseaux de Sa Ma<sup>té</sup> à l'adresse de l'intend<sup>t</sup> de Rochefort (1).

---

(1) Archives de la province de Québec.

## SAINTONGE ET CANADA : LES TILLY

Y a-t-il beaucoup de livres plus intéressants que celui de M. l'abbé G. Barbotin (1)? Je n'en suis pas sûr. Pourtant, dira-t-on, ce n'est qu'une monographie de paroisse. Oui, mais elle est bien faite. Ses informations, l'auteur les a puisées dans un chartrier que, nul avant lui, n'avait encore exploré. Les vieux papiers, pour qui sait les lire, tiennent en réserve, indéfiniment de l'inattendu. Qu'y trouve-t-on? Mais la vie, simplement, toujours la même, toujours diverse.

S'il est vrai que nos pensées ne meurent jamais complètement, des liens invisibles, très forts cependant, rattachent au Canada la petite bourgade saintongaise qui s'appelle Echillais. A diverses reprises, au cours des âges, les préoccupations des hommes qui l'ont habitée se sont polarisées autour de la Nouvelle-France.

Depuis le XIII<sup>e</sup> siècle — si ce n'est dès le XI<sup>e</sup> — l'antique souche des Goumard y est installée seigneurialement. On se souvient de M. de Monts, lieutenant général de la Nouvelle-France de 1603 à 1612. Or, sa mère était une Goumard, issue, par un rameau puiné, de la maison d'Echillais (2).

Au siècle suivant, en 1718, quand la flûte *l'Eléphant* se rendit au Canada, c'est un autre descendant des Goumard, Joseph-Henri de Beaumont, capitaine de vaisseau et seigneur d'Echillais en partie, qui la commandait (3). C'est ce même *Eléphant* qui, en 1729, s'échoua sur un rocher du Saint-Laurent. *L'Eléphant*, après le *Chameau*. Celui-ci s'était brisé, en 1725, sur un écueil près de Louisbourg. Mais n'était-ce pas bien téméraire d'avoir voulu faire naviguer un *Chameau*, un *Eléphant*?

La population d'Echillais, sous l'ancien régime, ne dépassa jamais — ou de bien peu — 600 âmes. Ce n'était guère. C'était suffisant pour faire vivre une intéressante bourgeoisie. Au premier rang de cette classe florissait une famille Bossuet, parente possible des Bossuet de Bourgogne, des

(1) G. Barbotin, *Echillais et ses seigneurs*. Saintes, 1933. In 8° de IX — 200 p.

(2) *Op. cit.* p. 89.

(3) *Ibidem*, p. 110.

grands Bossuet. Famille de marchands, riche, considérée, de plus fort bien apparentée. Il était fils d'une Bossuet d'Echillais, ce Gabriel Richard, prêtre de Saint-Sulpice qui, dans les toutes dernières années du XVIIIe siècle, exerça son ministère dans l'Illinois, auprès d'une colonie canadienne-française. Il passa ensuite au Détroit. On l'a appelé l'apôtre du Michigan (1).

La lignée des Goumard règne toujours à Echillais. A l'heure actuelle, elle y est représentée par les Montalembert. Dans la généalogie de ces derniers, on retrouve un capitaine de l'Ile Royale, ce Pierre de Montalembert de Cers qui, pour son malheur, épousa, en 1755, une créole de Louisbourg, Charlotte Chassin de Thiéry (2). Il en mourut. Ce mau-marié n'était ni plus ni moins que l'arrière-grand-père du comte Charles de Montalembert, l'illustre orateur et historien.

Les Le Gardeur de Tilly, dont les Montalembert ont hérité, les avaient précédés à Echillais. L'abbé Barbotin raconte de quelle manière les Tilly y sont entrés. Et son récit est charmant.

La chose se passe en 1803. Il y avait alors au château de la Bristière — qui avait remplacé comme maison d'habitation le vieux château d'Echillais — une jeune personne à qui un officier de marine, jeune aussi et son voisin de campagne, vint faire la cour. Il "sut lui faire comprendre qu'elle avait un teint à sa convenance: Vous êtes blonde et je déteste les brunes", et avec cela de grands biens au soleil, "ce qui n'est pas fait pour chasser l'amour". Comme d'autre part, il la menaçait de perdre tout à fait "le dormir, le boire et le manger", si elle ne répondait pas à sa flamme et que, sans doute elle tenait à la vie du jeune homme, elle lui dit oui. C'est ainsi que Geneviève-Victoire-Elisabeth Aymer de la Chevalerie "d'une des plus anciennes familles nobles et toujours militaires du Poitou", bientôt, par la mort de son frère unique, seule propriétaire d'Echillais, épousa Jean-Pierre — pour ses proches Théodule — Le Gardeur de Tilly (3).

(1) *Op. cit.*, p. 141.

(1) *Op. cit.*, p. 141. Abbé D.-M.-A. Magnan, *Histoire de la race française aux Etats-Unis*. Paris, 1912, p. 241-242.

(2) G. Barbotin, *op. cit.*, p. 185.

(3) *Ibidem*, p. 156-157.

Au Canada et même en France, ces Le Gardeur, dans leurs diverses branches — Tilly aussi bien que Repentigny — ont été une grande famille. Que n'ont-ils pas fait? Où n'ont-ils pas été? A la Baie d'Hudson, en Louisiane, à Saint-Domingue, aux îles, aux Indes, à Cayenne. Magistrats, colons, traitants de fourrures, vaillants guerriers sur terre et sur mer, la renommée a chanté leurs louanges dans l'ancien monde et le nouveau.

Et puis, il y a tant à dire sur eux! Ce sont pour nous plus que des noms. Ce qu'ils ont cru, senti, pensé, nous le savons un peu, grâce à deux séries de documents sauvés du naufrage qui guette la plupart des confidences d'ordre privé. Pour le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, nous avons les neuf lettres adressées, entre 1708 et 1716, de Québec et Montréal, à Jean-Baptiste Le Gardeur de la Mothe-Tilly, lieutenant du port de Rochefort, par ses frères, soeur, beaux-frères. L'ainé d'abord, Pierre-Noël Le Gardeur de Tilly — communément appelé M. Le Gardeur — conseiller au Conseil Supérieur de Québec et capitaine d'une compagnie des troupes de la marine; et ensuite: René Le Gardeur de Beauvais, lieutenant dans les mêmes troupes; Mme de Grais, Marguerite Le Gardeur, veuve d'un capitaine au même corps; Jean-Baptiste Céloron de Blainville, également capitaine, époux de Geneviève-Gertrude Le Gardeur; enfin René Damours de Clignancour, seigneur et traitant "à l'Acadie", veuf de Charlotte-Françoise Le Gardeur (1).

Quarante ans plus tard, Mme Bégon — Elisabeth Robert — se chargea de nous renseigner au moyen de sa volumineuse correspondance avec son gendre Villebois. Ce précieux, cet inestimable recueil — journal et lettres — qui s'échelonne entre les dates 1748 et 1752, est entré tout récemment aux Archives de Québec. Ce sont, si l'on veut, écrites au jour le jour, les confessions d'une Canadienne. Ensemble de révélations, d'aveux, que l'on pourrait intituler: les Canadiens du XVIII<sup>e</sup> siècle peints par eux-mêmes — par la meil-

---

(1) Ces lettres, provenant des archives de M. le comte de Montalbert, ont été découvertes par M. l'abbé Barbotin et par lui communiquées à M. Th. Beauchesne, directeur des Archives du Canada, qui en a fait parvenir, en 1929, une photo-copie aux Archives de Québec.

leure des Canadiennes de ce temps-là, tout au moins de celles que nous connaissons. La plus intelligente peut-être, la plus spirituelle certainement et la plus touchante. Témoignage singulièrement émouvant que celui-là, tant il paraît difficile d'en contester jamais la sincérité absolue et, dans bien des cas, la parfaite exactitude.

Les partages de successions ont toujours été, pour les sentiments de famille, une terrible épreuve. La justesse de cet axiome se vérifia pour les Le Gardeur. A la mort de M. de Saint-Michel, ils en firent l'expérience. C'était un capitaine de vaisseau, c'était un Tilly, Jean-Baptiste Le Gardeur. Son décès, à Rochefort, est du 23 août 1705 (1). Il ne laissait pas de postérité légitime. Onze ans plus tard, ses frères et soeurs n'avaient encore pu s'accorder quant au règlement de son héritage.

Sans doute y avait-il quelques circonstances à leur décharge. En premier lieu, une raison qui dispense des autres: leur éloignement. "Nous sommes tous si écartés que nous ne nous voyons presque pas", constatait Pierre-Noël Le Gardeur le 30 octobre 1711. Une partie de la famille était en France; d'autres, en Acadie, au "Nord", c'est-à-dire, à la Baie d'Hudson, aux îles. En 1709, M. Le Gardeur "mande à son frère qu'il regrette d'être sans nouvelles de ses fils établis à Saint-Domingue. Leurs lettres ont dû se perdre en route. Car il suppose qu'ils lui écrivent une fois par an. Il ne leur en demande pas davantage.

Le même Tilly, deux ans plus tard, dans une autre lettre à son frère, montre jusqu'où pouvait aller l'ignorance réciproque dans laquelle on vivait les uns à l'égard des autres: "Nous embrassons toute votre aimable famille, neveux et nièces, dont je ne sais pas le nombre" (2).

L'activité de la famille était multiple, diverses; la qualité de ses services, indiscutable. Écoutons Clignancour en 1711: "Il y a un an et plus que je suis au service du Roi, sans en recevoir aucun bénéfice ni récompense; et j'ai été à la tête de tous les habitants de l'Acadie tout l'été pour la reprendre, ce que j'aurais fait s'ils ne se fussent raccomodés

(1) L. de Richemond, *Inventaire Sommaire des Actes de Rochefort*. Paris, 1877, p. 72.

(2) Antoine Roy, *Les lettres, les sciences et les arts pendant le régime français*. Paris, 1930, p. 98.

avec l'Anglois" (1). M. Le Gardeur, cette année-là, une année terrible, a été "trois a quatre fois en détachement..... et jamais chez moi" (2).

Après avoir, plus qu'un autre, couru les bois et les sauvagesses, Charle Le Gardeur, sieur de l'Île, passa de longues années à la Baie d'Hudson, où il commandait le fort Bourbon. En 1709, son frère, Pierre-Noël, escomptait sa prochaine arrivée (3). Nicolas-Jérémie vint en effet le relever. Mais trop tard. Le pauvre M. de l'Île était "à la veille de manquer de vivres". Des privations excessives avaient eu raison de sa constitution. Pris d'asthme l'hiver suivant, hors d'état de résister à la maladie, il succomba (4).

Ses descendants ont porté son surnom de l'Île bien loin des lieux où, pour la première fois, il s'était fait connaître: en Louisiane, à Saint-Domingue. Toujours les merveilleux pays du Sud ont attiré les Canadiens. Parfois, ils s'y brûlaient. L'attraction quasi-magnétique persistait.

Au fort Bourbon, Le Gardeur de l'Île touchait 360 livres par an (5). Même en ce temps, à ce prix-là on n'était pas riche. Ce n'a jamais non plus été une fortune qu'une somme de 500 livres à quoi se montait, en 1716, tout ce qui pouvait revenir à Mme de Blainville de son frère Saint-Michel, dont elle n'avait encore rien touché (6).

Faut-il s'étonner que la correspondance des Tilly soit toute émaillée de plaintes sur les difficultés matérielles de l'existence? Leurs affaires à tous sont bien "dérangées". Mais les Clignancour, réfugiés à Québec, ont atteint un degré de plus dans la misère: ils manquent de hardes. Et il y a "deux filles qui sont grandes..... et comme abandonnées..... M. et Mme Le Gardeur..... font ce qu'ils peuvent pour leurs neveux et nièces, quoiqu'ils aient bien de la peine aussi" (7).

(1) Québec, 4 novembre 1711.

(2) Québec, 30 octobre 1711.

(3) Québec, 14 novembre 1709.

(4) P. Le Jeune, *Dictionnaire général... du Canada*. Ottawa, 1931, 2 vol., t. I, p. 826.

(5) Le Gardeur de Tilly à La Mothe-Tilly, Québec, 30 octobre 1711.

(6) Blainville à La Mothe-Tilly, Montréal, 20 octobre 1716.

(7) Clignancour à La Mothe-Tilly, Québec, 4 novembre 1711.

On n'avait jamais été fortuné dans la famille. Sans grand effort de mémoire, Mlles de Tilly pouvaient se souvenir de l'époque, encore toute proche, où, pour aider leur "bonhomme" de père, elles et leur mère labouraient la terre tous les jours—1687 (1).

Plaies d'argent ne sont pas mortelles. On le dit. En tout cas, les Canadiens avaient trop de bon sens pour s'en affecter outre mesure. Leurs larmes, leur désespoir, ils les réservaient pour d'autres sortes de maux. En 1712, Le Gardeur de Tilly annonce à son frère de Rochefort que la mort, à deux reprises, vient de frapper son foyer. "Après la perte de ma fille très chère et de mon fils, rien ne me touche. Je suis endurci aux peines d'esprit présentement. La perte de mes deux chers enfants m'est tout à fait rude, et j'ai peine de m'en consoler. Votre nièce de Gaspé est fort grosse. Elle est dans une [telle] affliction d'avoir perdu sa chère soeur que je crains pour son accouchement. Ils viennent hiverner avec nous cet hiver. Ma femme ne se consoleroit pas facilement, si elle ne l'avoit pas avec elle. Ces deux filles lui étoient des compagnes et non pas des enfants."

M. Antoine Roy, qui a diligemment étudié les lettres des Tilly, fait suivre cet extrait de réflexions fort judicieuses. "A deux siècles de distance, le chagrin de Tilly nous émeut... Chez ces rudes créoles de la Nouvelle-France ou, tout au moins dans certaines familles, n'y aurait-il pas toujours eu une veine cachée de sensibilité?" (2).

On avait du coeur au Canada. On y était fort, on y était tendre. L'intrépide explorateur du Grand Nord, l'homme du "grand silence blanc", l'aventureux et légendaire Radisson, s'avouait, en 1678, "le plus sensible de tous les hommes" (3). C'est de chagrin, plus encore que de dénuement, que Charles Le Gardeur de l'Île était mort en son fort Bourbon (4).

---

(1) E. Salone, *La colonisation de la Nouvelle-France*. Paris, 1906, p. 310.

(2) Antoine Roy, *op. cit.*, p. 99.

(3) Lettre de P. E. Radisson, de janvier 1678 (Bibl. Nat. Clairambault, 1016, fol. 376).

(4) Le Gardeur de Tilly à La Mothe-Tilly, Québec, 30 oct. 1711.

Ces lettres des Tilly, où nous surprenons quelques fugitifs reflets de leur âme, ce sont pourtant des lettres d'affaires. On y parle de lots, de rentes, d'obligations, de billets à ordre, de lettres de change, de délégations, de procurations, de remboursements, de ventes de droits successoraux, d'échanges, de procès, de transactions. On s'y charge mutuellement de commissions. De France, on réclame du sirop de capillaire. Il ne saurait être question de fourrures, l'exportation des pelleteries faisant l'objet d'un monopole. Déjà, la mode était aux bibelots, aux curiosités. Au capillaire, Tilly joint, en 1711, divers échantillons de ce que pouvait produire l'art ou l'industrie des Indiens: un arc et son carquois rempli de flèches, un tapis de cuir, un morceau de matachié ou broderie en poil de porc épic..... Au Canada, de la France, on attendait bien davantage. Ce dont on pouvait le moins facilement se passer, c'était le vin et les étoffes. Cette année-là, année de guerre et d'invasion, tout était hors de prix dans la colonie et M. Le Gardeur adjurait son frère de lui faire envoyer "une pièce de toile herbée" (1).

Pour combien d'objets d'ailleurs n'était-on pas obligé de recourir à la métropole? Par exemple, pour les cachets gravés. "En 1709, Tilly exprime à son frère La Mothe-Tilly son désir d'avoir un cachet d'argent" j'ai perdu mon étui cette année sur les fortifications et cela m'embarrasse beaucoup" (2).

Le fait en lui-même est insignifiant. Pourtant, il eût été tentant d'y apercevoir un trait de caractère. Tel quel, il s'accorderait assez bien avec la physionomie que les documents nous permettent d'attribuer héréditairement aux Le Gardeur. En réalité combien, à cette date, de gentilshommes canadiens se seraient souciés d'un cachet d'argent?

A plusieurs de ces grandes familles, on reconnaissait une figure morale particulière, accusée par des signes qui réapparaissaient de génération en génération. Moins tendres peut-être que les Sabrevois, les Le Gardeur n'avaient point l'avidité des La Corne et, pas davantage, l'orgueil démesuré

(1) Québec, 30 octobre 1711.

(2) Québec, 14 novembre 1709. Cf. A. Roy, *op. cit.*, p. 257.

des Longueuil. Mais ils savaient ce qu'ils valaient, portaient haut la fierté du nom Le Gardeur et, se préférant aux autres, ne se privaient pas toujours de le leur laisser voir.

En 1711, Pierre-Noël Le Gardeur somme son frère de Rochefort de veiller sur leur nièce de l'Île — fille de Charles Le Gardeur — dont La Mothe-Tilly est tuteur. On l'a placée dans une maison des soeurs de la Congrégation. Quand elle en sortira, il faut l'empêcher de retomber sous l'autorité de sa grand'mère de la Valtrie — une Bissot de la Rivière mais une mère incapable —. Et quel argument péremptoire Le Gardeur met-il en avant pour décider son frère à s'occuper de cette petite fille: "C'est notre sang à tous et elle vous est plus près qu'à Mme de la Valtrie, quoique sa grand'mère" (1).

Comme l'on n'ignorait pas la bonne opinion qu'avaient d'eux-mêmes les Tilly, "plusieurs particuliers", en 1715, avaient cru pouvoir apprendre à Beauvais, pour lors à Québec, que sa nièce de Rochefort venait de s'allier d'une manière digne de son rang. "L'on m'a assuré qu'elle avoit épousé un gentilhomme fort distingué et qui lui donne du bien". En bon frère, Beauvais s'en réjouissait d'un coeur sincère (2). Hélas! le beau mariage ne se fit pas. Faute peut-être d'avoir su faire des concessions — elle ou ses parents — Jeanne-Marie-Elisabeth de Tilly resta fille, mourut célibataire.

Pareille humeur ne facilitait pas toujours les rapports domestiques. Assez brutalement, M. de Blainville le fait entendre à La Mothe-Tilly: "Je ne me mêle plus des affaires de ma femme..... Elle doit vous écrire par d'autres voies que par la mienne..... Il est quelquefois fâcheux à un mari de se mêler des affaires de sa [femme], ce qui fait que vous aurez, s'il vous plaît, affaire à elle" (3).

De son côté, Elisabeth Girard, femme du Tilly de Rochefort, supportait assez mal l'esprit des Le Gardeur. Celui de Québec, dans une lettre au mari, maugréait à ce sujet "Si je me plains à vous, c'est après s'être plainte de toute la famille qui étoit grandement à charge" (4).

(1) Québec, 30 octobre 1711.

(2) Québec, 24 octobre 1715.

(3) Montréal, 20 octobre 1716.

(4) Québec, 14 novembre 1709.

De ce tempérament Le Gardeur, personne ne pouvait parler plus sagement qu'Elisabeth Roberet. Elle le connut à ses dépens, au prix de froissements douloureux.

Elle et Mme de Tilly étaient soeurs. Mme Tilly, comme disait Mme Bégon, car, au Canada, les particules se prenaient, se supprimaient avec une désinvolture déconcertante pour nos habitudes. Cette dame de Tilly était la femme légitime de Jean-Baptiste Le Gardeur de Tilly. Et celui-ci était le fils du lieutenant du port de Rochefort.

Ce dernier, marié précisément à Rochefort, propriétaire, par sa femme, d'une maison en la même ville, qu'il avait fait rebâtir, ce dernier Tilly était devenu absolument français. Son fils voulut redevenir canadien, ou plutôt se retremper aux sources de la Nouvelle-France. Car enfin, lui aussi était officier de marine depuis treize ans, lorsqu'en 1726, il vint au Canada et y prit femme en la personne de Geneviève Roberet. C'avait été la chercher un peu loin. Mais cette alliance était de celles qui paraissent indiquées.

La famille Roberet de la Morandière tenait une place distinguée dans l'estime des Montréalais. Son chef, M. Etienne Roberet en était l'un des citoyens les plus considérables. Un temps, procureur du Roi en l'amirauté du Havre, mais surtout garde-magasin du Roi à Montréal et syndic des Récollets de cette ville. Les autres unions contractées par ses enfants — filles et garçons — le prouvent : Bégon dès 1718, Hénique de Puységault, Petit de Livilliers. C'est ce qu'il y avait de mieux dans la colonie.

D'ailleurs, Roberet, Bégon, Tilly étaient amis de tout temps. Dès 1710, M. Robert mettait ses relations commerciales à la disposition de Beauvais, fort ennuyé d'une saisie que M. Gaillard, marchand de Québec, avait faite sur les biens, situés en France, de ses enfants mineurs, les enfants de sa première femme, Marie-Barbe de Saint-Ours. M. Roberet s'employait à la faire lever et M. de Beauvais lui cédait, en échange, tous ses droits sur la succession Saint-Michel. Le bon marchand de l'affaire, ce n'était certainement pas Roberet. "J'ai de l'obligation audit sieur Roberet, confessait à son frère LaMothe-Tilly M. de Beauvais. Ainsi vous ne sauriez me rendre un plus grand service que de lui faire

tomber cela" (1), c'est-à-dire de ne lui susciter aucune difficulté quant à la transmission des droits en question.

Il y avait longtemps aussi que les Bégon et les Tilly se connaissaient. Claude-Michel Bégon — celui que l'on appelait le chevalier — était arrivé à Québec un an avant son frère, l'Intendant, en 1711. Tout de suite — c'était à table chez le Gouverneur, M. de Vaudreuil — celui-ci fit les présentations; et, désignant Le Gardeur à Bégon: "Voilà, dit-il, le frère de Tilly." Le repas fini, le chevalier, continue Le Gardeur, "vint a moi me dire qu'il estoit votre ami intime et qu'il me prioit de lui vouloir bien donner mes lettres, et autre chose, si je l'avois à vous le faire tenir, qu'il s'en feroit un plaisir..... Il est très honneste. Je lui parloï fort de Monsieur son père et des obligations que feu mon frère Saint-Michel et vous et mon fils Le Gardeur lui avoient." Deux recommandations valent mieux qu'une. En termes véhéments, Le Gardeur reprochait à son frère de ne pas avoir encore prévenu en sa faveur l'esprit de M. Bégon, désigné pour l'intendance du Canada, "de sorte qu'il ne soit pas comme un homme qui tombe des nues arrivant en ce pays et sans nous connoître" (2).

Aux objurgations de son frère, La Mothe-Tilly dut se rendre. Car, à peine débarqué, M. l'intendant témoigna aux Le Gardeur une bienveillance spéciale et des plus flatteuses. "La première fois que j'eus l'honneur de le voir, ce fut chez M. le Gouverneur qui me présenta à lui. Il demanda: est-ce là celui qui est capitaine? On lui dit que oui. Le lendemain, je fus chez lui, où il me fit mille caresses, me prenant la main et me disant qu'il avoit esté ami de mon frère de Saint-Michel, que vous estiez le sien aussi, que vous lui faisiez cet honneur et me demanda aussi d'estre des siens, que je lui ferois plaisir d'aller manger de sa soupe le plus souvent que je pourrois. Madame son épouse est un peu plus fière et froide." Le chevalier, de nouveau, se trouvait là. Il "m'a fait mille amitiés et mille caresses, me disant qu'il voudroit estre capable de me rendre quelque service et que vous estiez le meilleur de ses amis" (3).

(1) Québec, 16 octobre 1710.

(2) Québec, 30 octobre 1711.

(3) Québec, 7 novembre 1712.

Au fond, ces Bégon étaient de bonnes gens. L'air de Blois, leur ville d'origine, le voulait ainsi. Morgue et envie, on y a toujours ignoré ce qui ailleurs divise les hommes. L'administration de l'intendant Bégon a pu être critiquée et non sans raison. Mais que ne pardonnerait-on à un homme qui, après avoir quitté sa place, obtenait — pour sa femme et lui — ce certificat de l'éminent docteur Sarrazin: "Ils n'ont fait de peine à personne et je ne sais s'il y a une famille dans le Canada à laquelle ils n'aient pas fait du bien" (1).

Ils étaient bons, il étaient puissants: "fondés dans l'Etat". Ils avaient beaucoup fait pour la Marine; la Marine était pour eux une maison de famille. Appartenir de près ou de loin aux Bégon, ce titre suffisait pour assurer d'une belle carrière sur les vaisseaux du Roi. Dès la fin du XVIIe siècle, on se le disait dans les gentilhommières du Berry et de là sortirent plusieurs vocations maritimes.

Nous ne voulons point médire des charmes de Mme de Tilly. Tout de même, le mariage Robert comportait pour l'officier de marine des avantages positifs. Il n'était encore, en 1726, que chef de brigade des gardes-marine (2) Et il avait vingt-huit ans. Il était grand temps que les Bégon eussent de plus pressants motifs de le prendre sous leur protection.

M. de Tilly laissa à sa femme le loisir d'avoir un enfant né à Montréal l'année suivante, 1727. Après quoi, elle s'embarqua pour la France, sans espoir de retour. Mais elle n'emmenait pas sa petite Canadienne, car c'était une fille, appelée au baptême Marie-Anne. Mme Bégon la recueillit. Elle devait la garder vingt-trois ans.

Au point de départ de cette pénible histoire de dissensions familiaux, il y eut, de la part de Mme Bégon, des torts graves. Elle se montra trop bonne pour les Tilly. C'est toujours une imprudence. Quand nos obligés ne peuvent s'acquitter envers nous, ils en viennent presque fatalement à nous détester.

(1) Sarrazin à l'abbé Bignon, 20 octobre 1726 dans A. Vallée, *Michel Sarrazin* Québec, 1927, p. 235.

(2) A. Mazas et Th. Anne, *Histoire de l'ordre royal et militaire de Saint Louis*. Paris, 1860-1861, 3 vol., t. II, p. 140.

Mais Elisabeth Roberth appartenait à cette catégorie de femmes qui ont besoin de se sacrifier. Elle s'était mariée par amour au chevalier Bégon. Que cette union n'ait pas eu d'abord l'heur de plaire à l'Intendant son frère, que M. de Vaudreuil ait voulu un moment traverser ce projet, c'était tout naturel; et qu'Elisabeth ait eu des ennemis ne l'est pas moins. La famille alors était toute puissante; les contrats de mariage étaient des traités par lesquels deux maisons accordaient leurs intérêts, l'individu n'était rien — à moins d'avoir du courage. Bégon en eut. Le charme de sa femme fit le reste. Peu à peu, il agit sur ses adversaires, les désarma et tout le monde, Bégon, Beauharnais — l'Intendante en était — Vaudreuil, s'empessa autour d'elle (1).

Les contestations qu'elle eut à subir n'enlèvent rien aux mérites de Mme Bégon. Ils sont réels. Le Canada peut être fier de cette jolie femme.

Marie-Isabelle Roberth — que nous continuerons à nommer, comme ses contemporains Elisabeth — était une de ces délicieuses créatures qui ne savent pas aimer à demi, dont le coeur répugne à toute compromission avec la raison, avec l'intérêt, qui sont faites, par conséquent, pour être bien malheureuses. Elle le fut.

Jamais, elle ne voulut renoncer à la mission qu'elle avait assumée le jour où lui fut confiée Marie-Anne de Tilly. Cette enfant, une malade, une infirme, profita de la haute honorabilité des Roberth, bénéficia de la position de Mme Bégon. Le chevalier fit au Canada une carrière convenable. En optant pour l'infanterie de marine, il avait renoncé aux chances d'avancement qu'il aurait eues dans le grand corps. Dès 1713, il y avait reçu le commandement d'une compagnie. Et l'année suivante, on l'avait fait lieutenant de vaisseau, à titre honorifique. Capitaine d'infanterie, il était en réalité; capitaine, il resta. Comment aurait-il pu être davantage au Canada puisque, dans les troupes de la colonie, il n'y avait

---

(1) Yvonne Bezar, *Les Bégon*. Paris, 1930, p. 316-319.

Abbé Auguste Gosselin, *l'Église du Canada depuis Mgr de La-Val; 1ère partie, Mgr de Saint-Vallier*. Québec, 1911, p. 319.

Cf. P.-G. Roy, *Les officiers d'état-major des gouvernements de Québec, Montréal et Trois-Rivières sous le régime français*. Lévis, 1919, p. 31-32.

point de grade supérieur à celui-là? Mais il y avait pour un petit nombre de capitaines, des emplois que l'opinion publique mettait bien au-dessus des compagnies: commandements des postes importants des Pays d'En-Haut, commandement et majorité des troupes, état-major des places. Par ce dernier terme, l'on entendait les gouvernements, lieutenances de Roi et majorités des trois villes canadiennes, Québec, Montréal et les Trois-Rivières. En 1726, à 43 ans, M. Bégon fut nommé major de Montréal et, successivement, lieutenant de Roi aux Trois-Rivières, puis à Montréal pour revenir gouverneur aux Trois-Rivières. Le gouvernement de Montréal se trouva être vacant en 1748 et M. Bégon allait probablement l'obtenir lorsqu'il trépassa.

Petit gouverneur qu'un gouverneur des Trois-Rivières et, si l'on veut, petit personnage. Mais, dans le militaire de la colonie, on n'en connaissait que trois ou quatre plus importants que lui.

Claude-Michel Bégon était mort à Montréal. Cette ville, sa femme, tant qu'elle vécut au Canada, ne la quitta guère. A part quelques séjours aux Trois-Rivières, elle fut toujours montréaliste. Elle l'était foncièrement: même en France, elle le resta.

Le patriotisme canadien, on le sait, existait dès cette époque. A l'intérieur de la colonie, il y avait déjà aussi des patriotismes locaux. La rivalité qui couvait entre Québec et Montréal prouve à quel point, dans chacune des deux cités, ses habitants lui étaient attachés.

Les demoiselles de Québec se montraient volontiers dédaigneuses des belles de Montréal, se jugeant beaucoup mieux élevées, bien plus élégantes et "parisiennes" que ces "provinciales". Elles ne les traitaient pas de sauvagesses; mais, si elles ne le disaient pas, peut-être le pensaient-elles. Les Loups de Montréal — ainsi affublés par les Québécois — se vengeaient — c'était de bonne guerre — en leur répondant qu'à ce compte, eux n'étaient que des Moutons (1).

Différences de ton qui, aux yeux des étrangers, semblaient imperceptibles. A Montréal, aussi bien qu'à Qué-

---

(1) Bibl. Nat. Nouv. Acq. Fr 4 156 (Voyage de Bonnefons au Canada) p. 48-49.

bec, ils ne voyaient qu'extrême politesse et singulier raffinement dans les habitudes sociales.

Pourtant, sous quelque latitude que ce soit, comment pourrait-on se soustraire au prestige de la capitale? Lorsque Marie-Anne de Tilly revint de Québec en novembre 1748, que de récits enthousiastes sa tante eut à subir! Car la petite Le Gardeur avait été conviée chez M. Bigot, l'Intendant. Elle avait mangé dans sa belle argenterie, elle avait appris "le bel air des conversations à la mode". Et "tout le reste n'est rien en comparaison" (1).

C'est son père qui l'y avait emmenée, à Québec. Cette année-là, M. de Tilly avait fait une réapparition au pays de ses ancêtres. Il était monté à Montréal; et, le 15 juillet, il en était redescendu avec sa fille qu'accompagnait une cousine, Le Gardeur également: Marie-Catherine de Repentigny. C'était une fille majeure et célibataire de cinquante-huit ans qui ne savait pas vieillir, toujours affolée de mondanités, au demeurant très attachée à sa famille, entichée de tout ce qui était Le Gardeur. Mme Bégon, bonne et compatissante, l'avait recueillie chez elle: familièrement, elle l'appelait Mater.

Au début de novembre, Tilly se rembarquait pour la France. Ce fut là, croyons-nous, le dernier voyage qu'il fit au Canada.

Et la vie reprit, comme auparavant, sous le toit de Mme Bégon. M. Robert, son père, vivait avec elle et avec sa petite-fille, Catherine Michel de Villebois, une enfant de dix ans. Sa mère morte, son père à la Louisiane, c'était en fait une orpheline. Elle souffrait de ne pas connaître son père. La tendresse de Mme Bégon empêchait qu'elle s'aperçût de l'absence de sa mère. Son aïeule était sa "maman". Les lits des quatre femmes avaient été dressés dans la même chambre. Et cependant, la maison était grande. Mais Mme Bégon le voulait ainsi.

Ce qu'elle voulait aussi, c'était ne pas assombrir la jeunesse de sa nièce, de sa petite-fille, ne pas l'étouffer sous des images ou des pensées de deuil. Elle tenait à ce qu'elles pris-

---

(1) 12 novembre 1748.

sent tous les divertissements qui n'étaient pas inconciliables avec "leur habit noir". Mme Bégon ne pouvait se soustraire à certaines obligations mondaines: il lui fallait recevoir à dîner, à souper. Mais, autant qu'il lui était permis de le faire, elle s'isolait dans ses regrets, ses chagrins, passait son temps à "griffonner".

Au premier janvier 1749, elle décida que ce serait la petite Villebois, assistée de Tilly — elle ne donnait pas d'autre nom à sa nièce — qui feraient les honneurs de la maison. Mais ni Mater, ni Tilly n'y voulurent rester, préférant visiter leurs amis. La plupart de ceux et de celles qui vinrent, ce jour-là, chez Mme Bégon ne virent donc que la fillette et n'eurent qu'elle à embrasser. Car c'était la coutume. Il fallait "baïser tout le monde". Le 7 janvier, M. Roberth, Mater et Tilly rendirent les visites à "toute la ville".

Le mois suivant avait lieu le grand événement qui se reproduisait tous les ans, à la même époque, et qui, tous les ans, métamorphosait l'existence des Montréalistes: le gouverneur général du Canada arrivait dans la seconde ville de son gouvernement où, pendant quelques mois, il allait séjourner. Montréal se sentait, à son tour, devenir capitale.

Pour personne, le changement n'était plus important que pour Mme Bégon. Car, en 1749, le général du Canada, c'était le comte de la Galissonnière, fils d'une Bégon, neveu par alliance d'Elisabeth Roberth. Tante très jeune de cet illustre neveu. Elle avait à peu près le même âge que lui, trois ans de moins en réalité.

On ne saurait nier que la Galissonnière ait été l'un des hommes les plus intelligents et les meilleurs du XVIII<sup>e</sup> siècle. Or, une seule femme semble l'avoir compris: cette jolie et intuitive Mme Bégon. Il avait confiance en elle, en son affection, en son jugement: et cette sécurité faisait qu'il lui demandait, qu'il acceptait ses conseils. L'on disait couramment qu'il ne pouvait rien lui refuser. Il se servait d'elle comme traductrice d'anglais, il lui communiquait les nouvelles qu'il recevait. Lorsqu'il résidait à Montréal, il venait tous les jours, de cinq à sept, passer la soirée chez elle..... Cette femme a eu son heure. Dans une certaine mesure, elle a influé sur les destinées du Canada.

Pendant ces mois d'hiver, la vie mondaine de Montréal jetait tout son éclat. Un brillant tourbillon entraînait, dans une fête continuelle, officiers, magistrats, marchands. On se transportait d'une maison à l'autre. Ce n'était que repas joyeux et bals endiablés. On dansait beaucoup au Canada, comme en France à la même époque. On se grisait de plaisirs et c'était nécessaire à Montréal, porte de l'ouest, au seuil du continent infini et des hasards sauvages...

Cette société charmante et frivole avait une souveraine adulée, Mme Bégon. Parmi les "puissances", les "grosses têtes" de la ville, c'était à qui lui ferait la cour. Le gouverneur de Montréal, l'avantageux et quelque peu douteux baron de Longueuil, lui qui ne se connaissait pas de supérieur dans la colonie, fréquentait assidûment son salon; et volontiers, il se faisait admettre à sa table. En de telles circonstances, on remerciait mentalement M. de Tilly d'avoir laissé à sa belle-sœur une provision de vin de Malaga. Car le baron, s'il mangeait d'ordinaire comme un diable — surtout quand il n'était pas chez lui et que ça ne lui coûtait rien — buvait toujours comme un démon. Jusqu'à s'enivrer pour de bon: c'était assez la mode, en ce temps-là, dans la noblesse canadienne. Même lorsqu'il n'avait pas d'appétit, le vin de Champagne le réveillait. Chez Mme Bégon, on se distrait en causant, seul agrément que son deuil lui permit d'offrir à ses hôtes. Mais ailleurs, on jouait, on chantait, on dansait surtout.....

De cette agitation, de ces amusements, Elisabeth Robert souhaitait que sa nièce et sa petite-fille prissent leur part. Elle-même, hors de chez elle, ne se montrait qu'à la paroisse ou au château, demeure du Général. Mais M. Robert, Mlles de Tilly et de Repentigny, la petite Villebois étaient invités partout. La santé de Tilly la privait souvent de figurer dans le monde. Le 3 février, puis le 7, lorsque, à deux reprises, "toute la ville" s'était transportée en carrioles, c'est-à-dire en traîneaux, jusqu'à la Longue Pointe pour y attendre, l'Intendant d'abord, le Général ensuite, Marie-Anne avait dû garder la maison. Elle était si enrhumée qu'elle ne pensait qu'à son mal. A peine installé, le 9 février, M. Bigot donna un grand bal. Et Tilly ne put y assister. Il fallait en effet qu'elle fût bien mal en point.

Dès qu'elle se sentait mieux, elle manifestait une activité un peu fébrile dans son ardeur à sortir de la maison, à s'évader d'elle-même; elle voulait s'étourdir. Comme tous ceux qui savent qu'ils n'en jouiront pas longtemps, elle trouvait la vie belle et avait hâte d'en profiter. De cette gaiété factice qui aurait dû plutôt la faire pleurer, Mme Bégon, d'habitude plus indulgente, s'impatientait. Oh! certainement, elle ne laissait rien voir de ses sentiments. Mais, dans son journal, pour Villebois, elle s'épanchait. "Tu connois Tilly qui ne se gêne point et qui est toujours la même. Une partie de salle la flatte plus que d'être avec nous" (1).

Quand on est trop impressionnable, on devient facilement injuste. Mme Bégon l'était pour sa nièce. Au mois de janvier, le 20, le 28, alléguant la mort encore récente de M. Bégon, elle avait résisté aux sollicitations de M. de Longueuil, de Mme Varin qui la réclamaient pour danser. C'était méritoire et c'était touchant.

Une affection de poitrine la minait. Dans la famille, ils en étaient tous plus ou moins atteints. Mme Bégon lui avait déjà dû de perdre sa fille Marie-Catherine, mariée à dix-sept ans, morte à vingt. Elle-même, sa soeur Tilly succomberont à des rhumes mal soignés, inguérissables.

Alors comme aujourd'hui, la tuberculose était une des plaies du Canada: conséquence, disent les médecins du surmenage que représentent, pour les femmes, des naissances d'enfants trop fréquentes, trop répétées.

Au château de la Bristière, on conserve un portrait qui peut être celui de Marie-Anne. La tradition est formelle: il représente une demoiselle de Tilly. En bonne santé, cette jeune personne eût été ensorcelante. Elle n'était pas pour rien fille d'une Robert et elle avait hérité du charme de sa tante. Le peintre savait son métier. Il a réussi à atténuer sur ce visage les traces trop visibles de la maladie, mais il a fidèlement reproduit l'expression des yeux. Et ce regard douloureux poigne le coeur: on y sent toute la tristesse des destins inachevés, l'indicible mélancolie des fleurs fanées avant que d'être écloses.

---

(1) 12 avril 1749.

Il y a lieu de croire que Tilly fut peinte en France, quelques années après son retour du Canada. En 1749, elle ne voyait pas si loin..... Depuis qu'elle et son père s'étaient retrouvés, qu'il lui avait parlé de la marine, de Rochefort, elle ne rêvait que du vieux pays, elle n'aspirait qu'à y retourner. Peut-être, avec la faculté d'espérance des malades, s'était-elle persuadée qu'un changement d'air la sauverait.

Repasser la mer. Pour de toutes autres raisons, Mme Bégon le désirait également.

M. de la Galissonnière n'avait gouverné le Canada que par intérim. Le Gouverneur en titre, marquis de la Jonquière, avait été nommé dès 1746. La Galissonnière n'attendait que son arrivée, l'été prochain, pour retourner en France. Mme Bégon se rendait compte que pour elle aussi il faudrait abandonner le Canada : elle n'y pouvait rester quand il l'aurait quitté.

Après avoir été tout, comment se résigner à n'être plus rien ? Ce n'eût plus été vivre, mais mourir tous les jours un peu plus. L'amitié de la Galissonnière, qui fut le grand orgueil de sa vie, lui avait créé une situation hors de pair : il lui avait aussi rendu impossible d'habiter désormais le Canada. On s'était trop humilié vis-à-vis d'elle pour jamais le lui pardonner.

Déjà, elle avait envoyé en France, pour y faire leurs études, son fils, son "petit Bégon" né en 1732, son petit-fils Villebois qui avait onze ans. Regagner la mère patrie, c'était les y retrouver. Et puis, la pensée de son gendre l'obsédait plus que de raison. Il était pour lors au Mississipi, ordonnateur-général, mécontent de ce poste, très beau cependant (1). Mais elle espérait qu'il reviendrait bientôt en France pour y demeurer ; au pis-aller qu'il y passerait, appelé ailleurs à d'autres fonctions. De toute son âme aimante et passionnée, elle voulait le revoir. Elle ne le revit jamais.

Un scrupule toutefois arrêtait Mme Bégon. Pour tous les empires du monde, elle n'aurait pas laissé son "cher père" tout seul au Canada. Il n'avait plus qu'elle, elle le savait bien. Ses fils, brus, petits-enfants ne péchaient point à son

---

(1) P.-G. Roy, *Honoré Michel de la Rouvillière* dans le *B. R. H.* de 1916, p. 152.

égard par excès d'affection. Elle l'aimait d'ailleurs, et il avait quatre-vingt-un ans.

Mais Etienne Robbert, quoique natif de Bourgogne, s'était acclimaté dans la colome; il y avait toutes ses habitudes, toutes ses relations; il pensait y finir ses jours. Comment, à un âge où d'ordinaire l'on n'aspire plus qu'au repos, le décider à émigrer dans un pays qui lui était devenu étranger, chez des gens inconnu?

Dans la maison de Mme Bégon, autour du vieux M. Robbert, une petite pièce se montait, une comédie se jouait quotidiennement. Il fallait lui faire prendre son pays en dégoût. Fille et petites-filles s'y employaient à l'envie. Parmi elles, c'était à qui ferait mieux ressortir les désagréments de la colonie, les avantages de la mère patrie. On insistait sur la dureté, sur la longueur de l'hiver canadien; on se plaignait du froid. Tout était prétexte à comparaison avec la France: parallèles qui tournaient tous à la confusion du Canada. A propos de tout, à propos de rien, on dénigrait le Canada, on vantait la France, et cela d'autant plus sincèrement que personne ne la connaissait.

Dans cette petite conspiration familiale, la jeune Tilly tenait son rôle avec assez de talent pour satisfaire la meneuse du jeu.

M. Robbert se laissa convaincre. Il paraît avoir été un homme supérieur. C'était aussi un grand silencieux. Comme tous ceux qui parlent peu, il voyait, il savait beaucoup plus de choses qu'on ne lui en disait.... il comprit qu'il n'y avait pas à résister; par pitié, il céda....

On s'embarqua, en septembre 1749, à bord du *Léopard* qui ramenait en France le comte de la Galissonnière. Celui-ci n'attendit pas de mettre à la voile pour veiller au bien-être de ces passagers de marque. Le 26 septembre, il mandait à M. Martel, le garde-magasin de Montréal: "Mon voyage est un peu retardé depuis hier par le vent de nord-est, mais je n'en suis pas trop fâché pour M. Robbert et Mme Bégon à qui cela donne le temps de s'amariner" (1). Le 14 octobre, on levait l'ancre.

CLAUDE DE BONNAULT

(La fin dans la prochaine livraison)

---

(1) *Mémoires de J.-B. Martel... Observations...* Paris, 1763, p. 34.